



A T L A S



DU

BASSIN GENEVOIS

L'espace franco-valdo-genevois

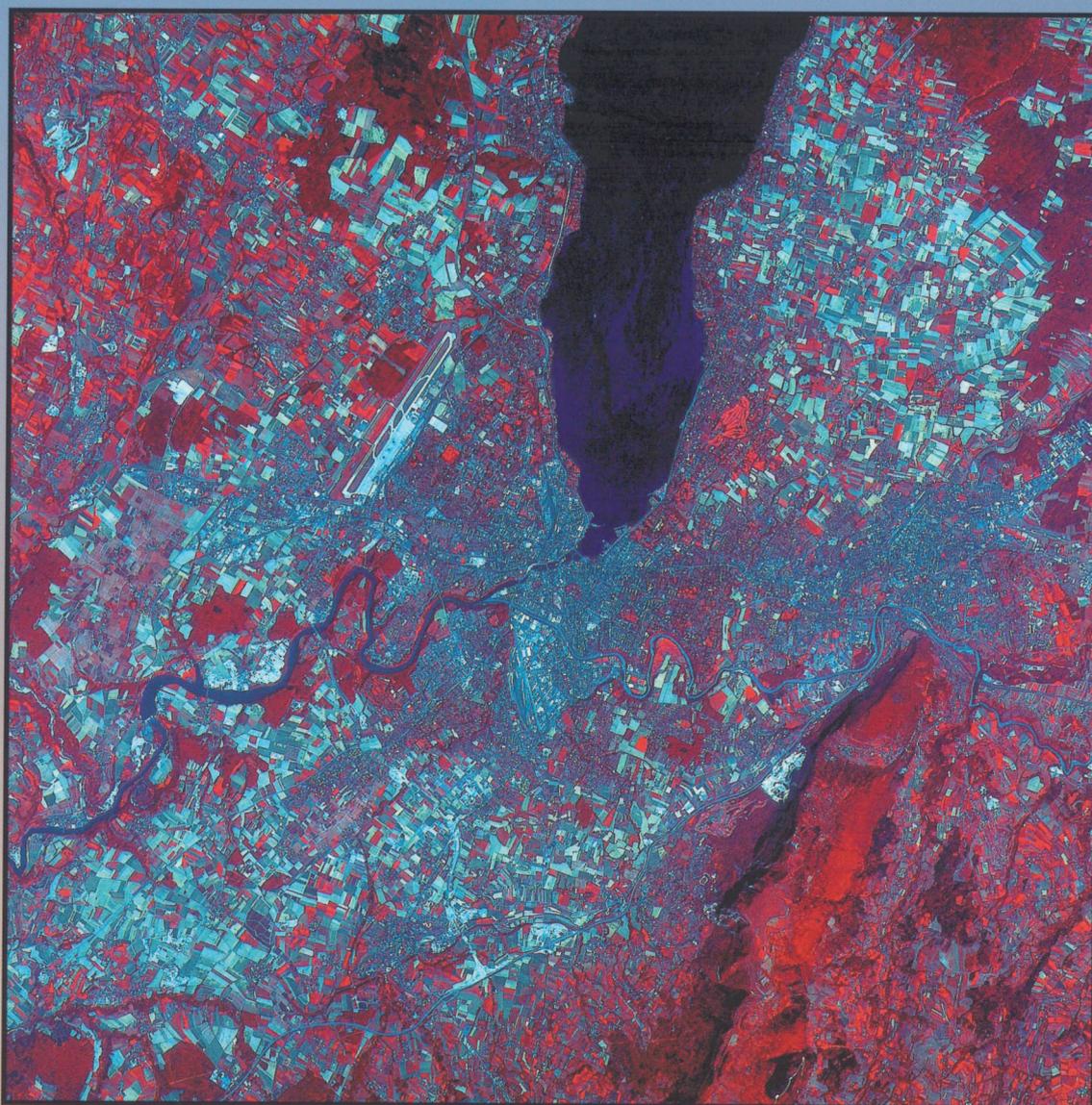
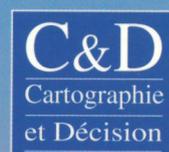


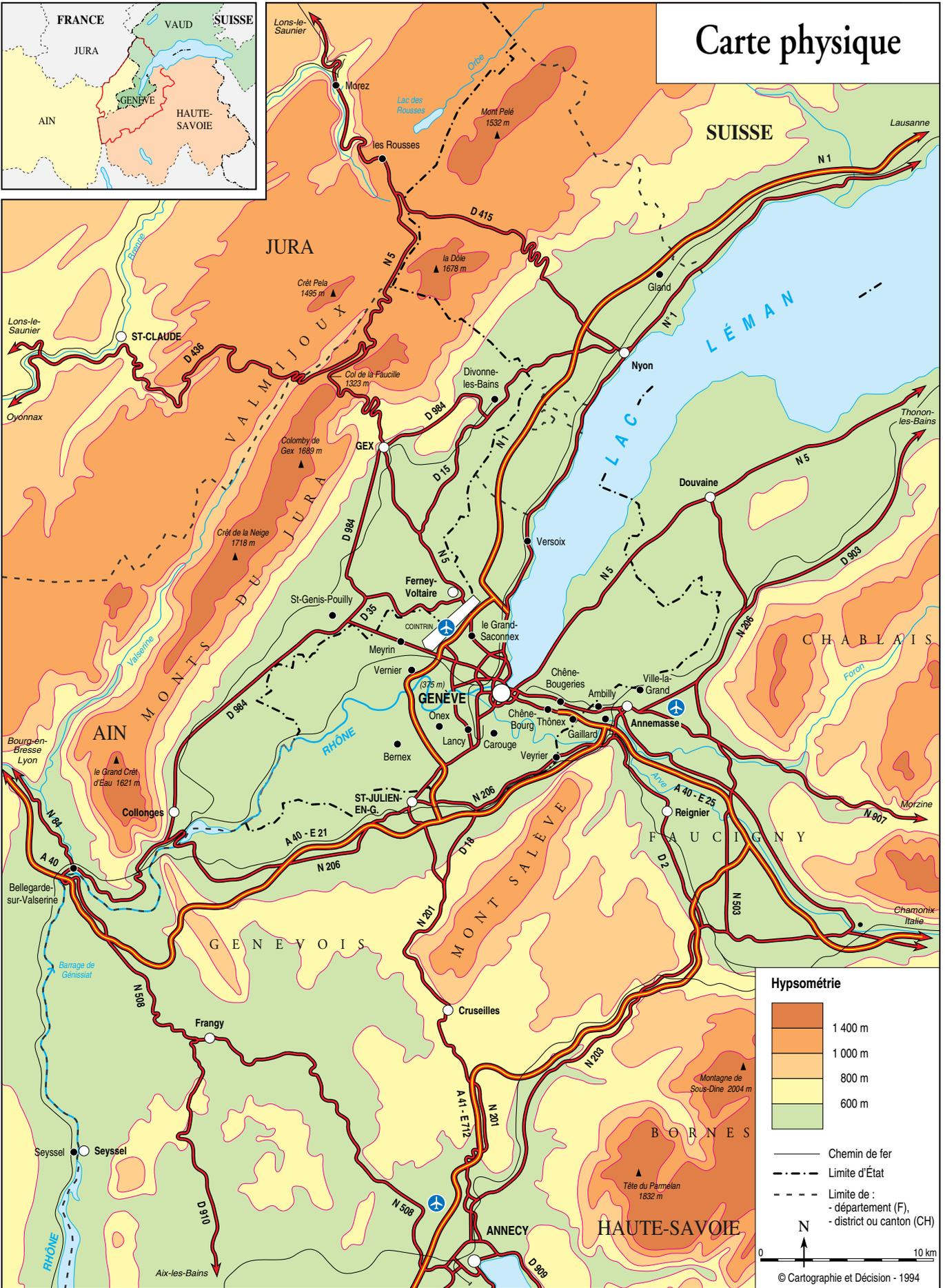
Image SPOT du 21 juillet 1990
© CNES/Dist SPOT IMAGE-Explorer



Démographie - Emploi
Logement - Tourisme - Revenus



Carte physique



A T L A S

DU

BASSIN GENEVOIS

L'espace franco-valdo-genevois



SOMMAIRE

	Page
HISTOIRE	
Formation du territoire - Zones franches	2
LA POPULATION TOTALE	
Répartition et densité	3
Évolution	5
Mouvement naturel et migratoires	6
Étrangers, évolution, distribution par nationalité	8
Classes d'âges de la population	10
Ménages, taille moyenne	12
LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	
Catégories socioprofessionnelles	13
Emploi, répartition, gains et pertes	14
Navetteurs, frontaliers, équilibre population-emploi	15
Taux d'activité, chômage	16
Emplois par secteur d'activité, productions agricoles	17
Industrie par activité	18
Services, hypermarchés, organisations internationales	19
Tourisme, hôtels, transports, communications	20
LES LOGEMENTS ET LES REVENUS	
Construction de logements	21
Maisons individuelles, taille des logements	22
Résidences secondaires, revenu par foyer fiscal	23
LES COMMUNES	
Liste des communes	24
Carte administrative	25

*I*N Europe under construction and with the current tendencies of economic development, regions are finding a new dimension as much within the European Union as at its borders. However, the regional dimension is complex and it has become common to talk about « geometrically variable regions » or « flexible regionalization », depending on the subject matter. Profoundly embedded in French territory, the canton of Geneva forms, together with the Genevois haut savoyard, the Pays de Gex and the district of Nyon, an area on the local scale where relationships are especially intense. This group of 192 communities, with over 600 000 inhabitants, forms a link between Rhône-Alpes, the Leman basin, perhaps even French-speaking Switzerland, and the Jura Mountains arc.

With the intensification of cross-border cooperation and exchanges, the need for statistical information at the regional level is increasing and becoming more diversified. This is why the INSEE Rhône-Alpes and the Office cantonal de la statistique de Genève have decided to work closely together on enquiries concerning regional statistical information. The Atlas of the Geneva Basin, more precisely of the neighbouring-France-Vaud-Geneva area, is a specific product of this collaboration. This book was produced by the Regional Board of INSEE Rhône-Alpes, the Office cantonal de la statistique de Genève and the Cartographie et Décision society, with the collaboration, for the district of Nyon, of the Service cantonal de recherche et d'information statistiques de l'État de Vaud. The area of study, chosen without institutional apriorism, is resituated within a wide geographical framework, for which a choice of comparative data is provided.

These partners have combined their expertise to provide to regional executors, decision-makers and all other interested parties a quality tool for synthesis and analysis, which makes use of the results of the Swiss and French population censuses for 1990. Wherever possible, the Swiss and French data have been standardized in order to give a homogeneous vision of the demographic, economic and social phenomena within the neighbouring-France-Vaud-Geneva area.

*D*ANS L'Europe en construction et avec les tendances actuelles du développement économique, les régions trouvent une nouvelle dimension tant à l'intérieur de l'Union Européenne qu'à ses frontières. Mais le fait régional est complexe et il est devenu courant de parler de « région à géométrie variable », de « régionalisation à la carte », selon les problèmes traités. Inséré profondément dans le territoire français, le canton de Genève forme avec le Genevois haut savoyard, le Pays de Gex ainsi qu'avec le district de Nyon une région d'échelle locale où les relations sont particulièrement intenses. Cet ensemble de 192 communes, comptant près de 620 000 habitants, constitue un espace charnière entre Rhône-Alpes, le Bassin lémanique, voire la Suisse romande et l'Arc jurassien.

Avec le renforcement de la coopération et des échanges transfrontaliers, les besoins d'informations statistiques se multiplient et se diversifient à l'échelon régional. C'est pourquoi l'INSEE Rhône-Alpes et l'Office cantonal de la statistique de Genève (OCSTAT) ont décidé de collaborer étroitement pour satisfaire de façon coordonnée les demandes d'informations statistiques régionales. L'Atlas du bassin genevois, plus précisément de l'espace franco-valdo-genevois, est une manifestation concrète de cette collaboration. Cet ouvrage a été réalisé par la Direction régionale de l'INSEE Rhône-Alpes, l'Office cantonal de la statistique et la société Cartographie et Décision avec, pour le district de Nyon, la collaboration du Service cantonal de recherche et d'information statistiques de l'État de Vaud. La région d'étude, choisie sans a priori institutionnel, est resituée dans un cadre géographique plus vaste pour lequel un choix de données comparatives est fourni.

Ces partenaires ont uni leurs savoir-faire pour fournir aux acteurs, aux décideurs régionaux et à toutes les personnes intéressées un outil de synthèse et d'analyse de qualité, qui exploite principalement les résultats des recensements suisse et français de la population de 1990. Dans toute la mesure du possible, les données ont été harmonisées entre les deux pays pour donner une vision homogène des phénomènes démographiques, économiques et sociaux de l'espace franco-valdo-genevois.

Formation du Territoire

LES frontières telles que nous les connaissons dans l'espace franco-valdo-genevois ne sont pas si anciennes. Le XVIII^e siècle est, dans l'histoire des frontières européennes, une époque de rationalisation. Les États évoluent vers l'homogénéité territoriale, opposée à la mosaïque disparate des domaines féodaux. De ce mouvement, des bouleversements engendrés par la Révolution française et l'Empire, vont naître les conditions qui ont amené, un peu avant 1820, à la création des frontières encore existantes aujourd'hui dans la région.

Dans le courant de la seconde moitié du Siècle des Lumières, la République de Genève, indépendante, comprend la Ville, les anciens mandements (terres sous l'autorité des évêques) et les « nouveaux territoires » cédés d'une part par la France en 1749, d'autre part par le Royaume de Sardaigne en 1754. Il y a solution de continuité entre tous ces territoires. Certains sont enclavés en France (le Mandement actuel et Genthod), d'autres sont entourés, partiellement ou totalement, par des paroisses savoyardes (région de la Champagne, Gy et Jussy) ; quant aux terres de Céligny, elles sont enclavées dans le Pays de Vaud alors bernois.

À l'aube du XIX^e siècle, la République a perdu son indépendance ; elle devient, en 1798, partie intégrante du département du Léman ; organisé autour de la Ville, qui en est le chef-lieu, ce département comprend les communes actuelles du canton de Genève, le Pays de Gex et les Monts du Jura jusqu'à la Valserine, le Chablais, le Faucigny et le nord du Genevois.

En 1814, l'ancienne République de Genève devient canton suisse, ce qui supposait un domaine cantonal d'un seul tenant. Cette recherche de « désenclavement » et d'« arrondissement » aboutit, après des négociations serrées, à la conclusion des traités de Paris (1815) et de Turin (1816). Selon le premier traité, 6 communes (44 km² et 3 400 habitants) sont cédées par la France à Genève ; selon le second, 24 communes sardes⁽¹⁾ (109 km² et 12 700 habitants) deviennent genevoises. Ainsi le nouveau canton voit-il son territoire être multiplié par 2,2 et son nombre d'habitants par 1,5.

Pour des questions de relations économiques et d'approvisionnement, des zones franches ont été créées lors de la conclusion des traités de Paris et de Turin ; sur la frontière française, cette zone couvrait quelque 390 km² et sur la frontière de Savoie environ 150.

En 1860, la Savoie est rattachée à la France. La perspective de l'encerclement complet de Genève par le second Empire provoque une vive émotion en Suisse. Une solution de compromis est trouvée : la zone franche est agrandie. Cette grande zone, dite « zone d'annexion », comprend tout le Chablais et le Faucigny, des Usses à Chamonix. C'est une ouverture géographique dont le commerce genevois et les activités rurales savoyardes vont tirer un grand profit jusqu'au premier conflit mondial.

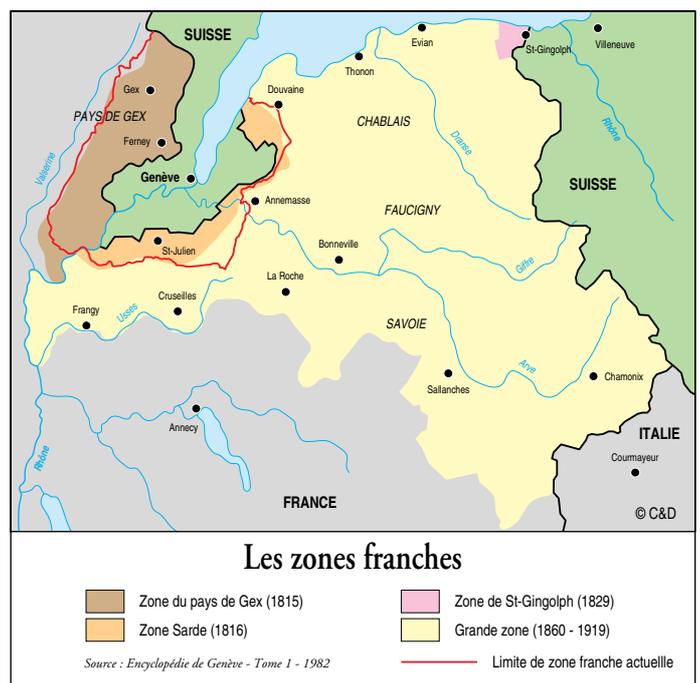
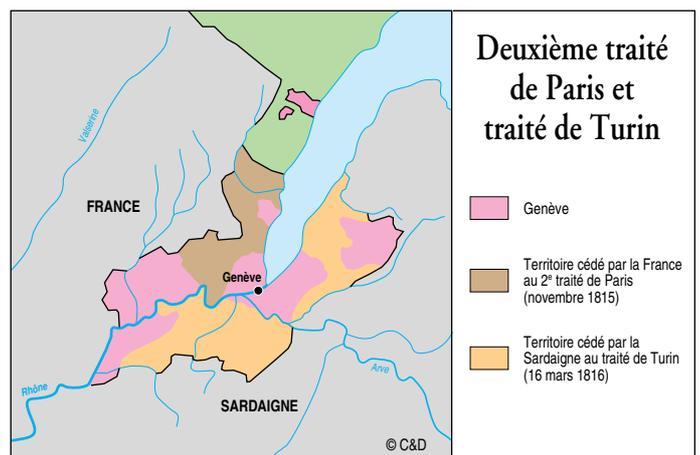
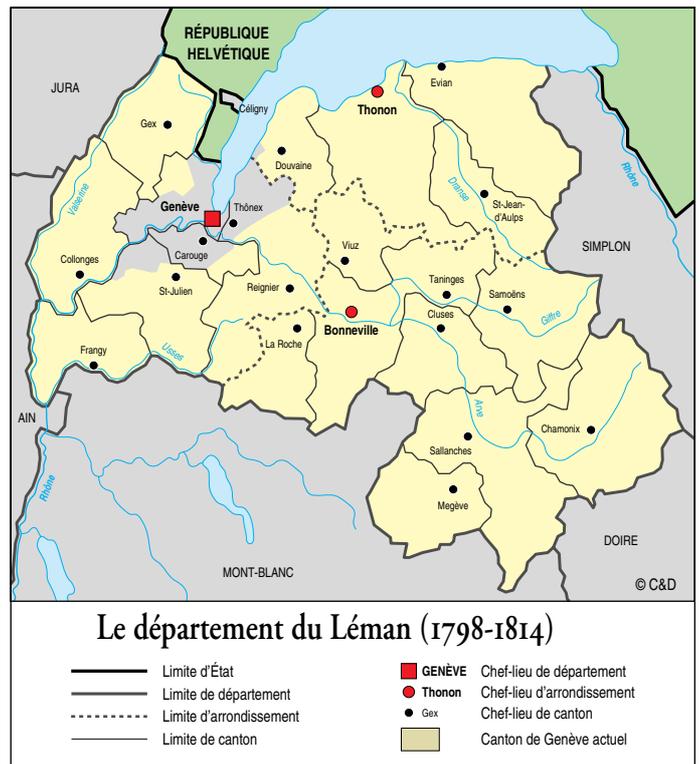
En 1923, après de nombreuses négociations et péripéties, la France supprime unilatéralement les zones franches. En 1932, enfin, la Cour de justice de La Haye la condamne à rétablir les « petites zones » créées au début du XIX^e siècle ; un dernier arbitrage (1933) constitue la base du bon fonctionnement actuel du « régime zonien ».

⁽¹⁾ Selon l'organisation et les dénominations administratives actuelles. Source : *Encyclopédie de Genève, Tome premier, Genève, 1982.*

Les zones franches de Haute-Savoie et du Pays de Gex, aujourd'hui

Le régime actuel des zones franches prévoit une exemption des droits de douane pour la totalité des importations en zones franches et une franchise douanière (sous réserve de contingentement de certains produits agricoles) pour les importations en Suisse de produits d'origine (certifiée) des zones françaises. Les franchises concernent exclusivement les droits de douane et non les droits fiscaux (TVA notamment). En 1992, les importations en Suisse de produits zoniers s'élevaient à environ 60 millions de francs suisses alors que les exportations suisses de produits zoniers s'élevaient à 3 millions de francs suisses. La grande majorité des importations suisses (91 %) est constituée de produits agricoles (lait -plus du tiers du total-, fromages, beurre, céréales, fruits et légumes, raisin de pressurage, bétail de boucherie). Les produits industriels constituent un peu plus de 4 % des importations. Les exportations suisses sont formées de produits agricoles transformés (fromages, chocolat, pâtes, bière), de matériaux de construction et de quelques produits industriels.

Caractéristiques du paysage genevois, les cultures maraîchères s'étendent de part et d'autre de la frontière. Nombre d'agriculteurs et de viticulteurs genevois sont fermiers ou propriétaires de surfaces non négligeables situées en zone franche en raison de l'imbrication des propriétés, des familles et des populations de part et d'autre de la frontière. Ces exploitants contribuent à l'animation du trafic zonien notamment. Aux échanges principalement agricoles enregistrés par les douanes, s'ajoutent des échanges "invisibles", beaucoup plus nombreux, faits d'achats réguliers de résidents genevois en France voisine et de Français en Suisse.

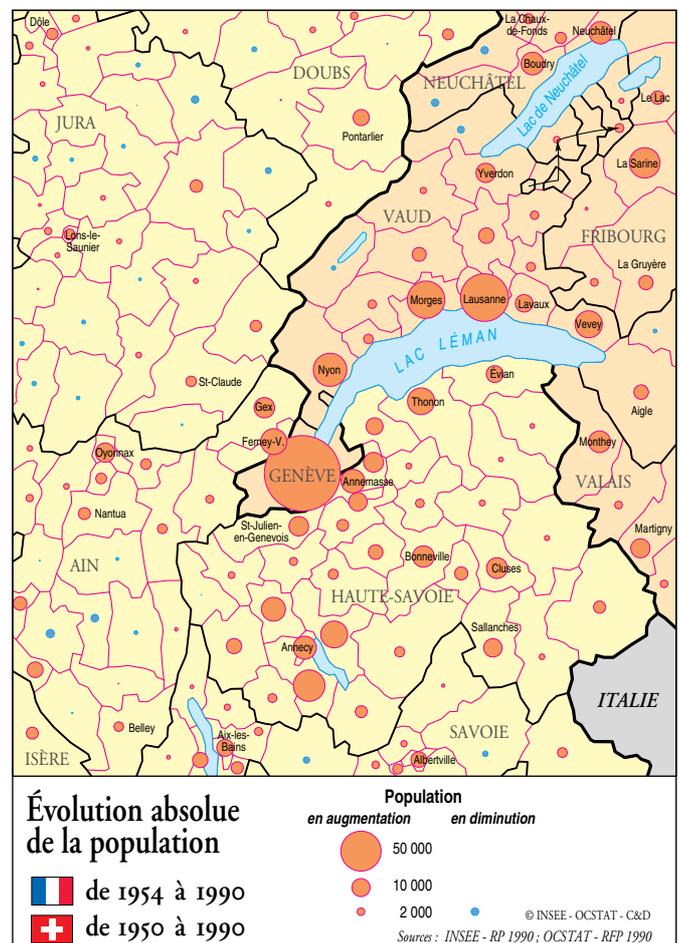
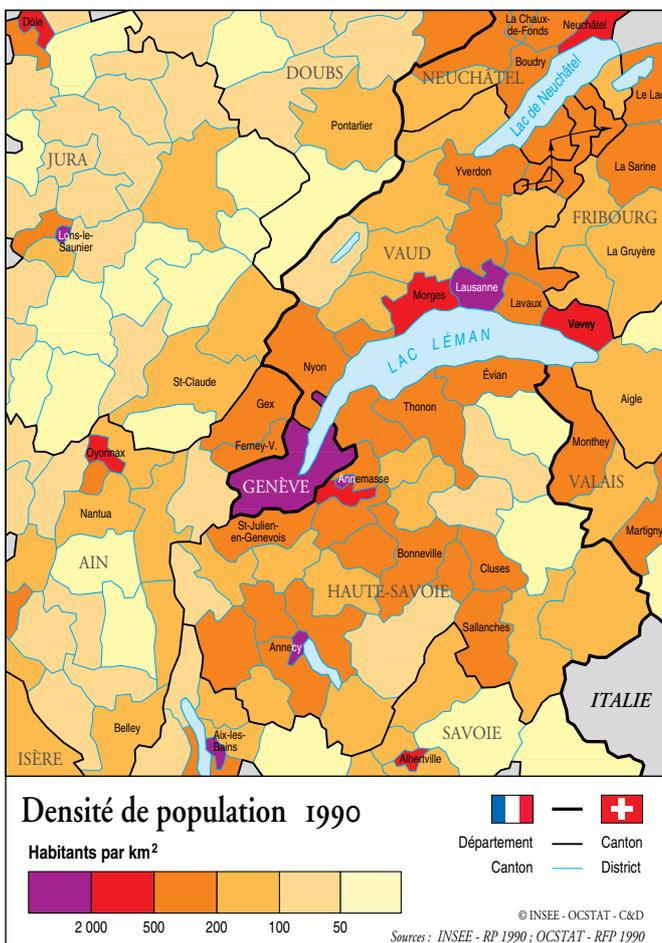
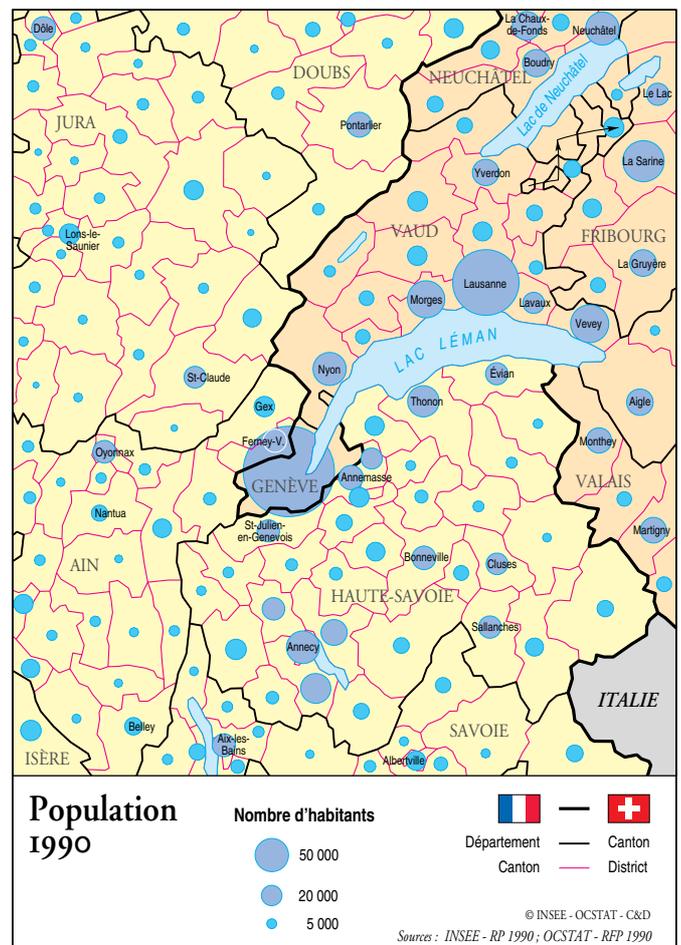


L'ESPACE qui s'étend, autour du lac Léman, de Neuchâtel au nord à Aix-les-Bains au sud, et de la Saône-et-Loire à l'ouest à Fribourg à l'est, compte 2 700 000 habitants en 1990, très inégalement répartis sur le territoire.

Cet espace est traversé de part en part, dans la direction nord-sud, par une région de plaine ou de relief peu accentué, qui s'étend du lac de Neuchâtel jusqu'à celui du Bourget en passant par le Léman. Il est constitué par une partie de l'axe de développement du plateau suisse et par le début du sillon alpin en France. Ces secteurs au fort dynamisme économique font preuve d'une bonne santé démographique, avec une croissance importante de leur population depuis 1950, et un peuplement très dense à l'heure actuelle. La population est particulièrement concentrée à Genève et sur les bords du Léman, où s'égrène tout un chapelet de villes dont la densité de population dépasse les 450 habitants au km².

Cette zone en pleine expansion depuis quarante ans - l'arc lémanique - est prolongée dans le sud-est de la région par la vallée industrielle de l'Arve et, moins directement vers le sud, par celle qui mène d'Annecy à Albertville.

À l'ouest, la situation est tout autre. Les départements du Jura et du Doubs, du fait de la barrière naturelle que constituent les Monts du Jura, sont coupés du reste de la région et n'ont pas profité de son dynamisme. Depuis le milieu du siècle, leur progression démographique est faible et même parfois négative en dehors de quelques petits pôles urbains. Ils constituent aujourd'hui une zone très rurale, faiblement peuplée (47 habitants au km²). Un peu plus au sud, certains cantons de l'Ain font preuve d'un dynamisme démographique plus important, dans la proximité immédiate de Genève (nord du Pays de Gex) et autour du pôle industriel d'Oyonnax.



À u centre de la grande région lémanique, le bassin franco-valdo-genevois, constitué du canton de Genève et du district de Nyon en Suisse, et du Pays de Gex et du Genevois haut-savoyard en France, compte 620 000 habitants en 1990. En quarante ans, tandis que la France voyait sa population augmenter d'un bon tiers, et la Suisse d'environ 46 %, le bassin a doublé le nombre de ses habitants, signe d'une bonne santé démographique, qui puise sa source dans son dynamisme économique.

Le canton de Genève et le district de Nyon, très densément peuplés, concentrent aujourd'hui 70 % des habitants du bassin, soit 430 000 personnes, sur 28 % de son territoire. Ils ont gagné plus de 210 000 habitants sur la période 1950-1990, tandis que la population de la partie française du bassin augmentait de près de 110 000 personnes.

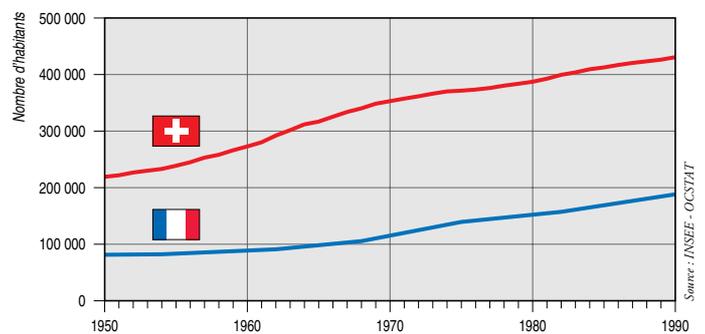
À partir des années soixante-dix, en raison d'une forte extension de l'agglomération genevoise, au-delà de la frontière franco-suisse, la progression démographique du bassin devient plus rapide du côté français : environ 36 000 habitants de plus entre 1980 et 1990, soit une progression de presque un quart en dix ans, tandis que la partie suisse voyait sa population augmenter deux fois moins vite.

La notion d'agglomération telle qu'elle existe en Suisse rend à la fois compte d'une continuité du domaine bâti entre les communes qui la composent (comme dans la définition française) et des interdépendances à l'échelon de l'emploi qui existent entre elles. Selon la définition suisse, l'agglomération de Genève couvre la majeure partie du canton genevois et du district de Nyon, et déborde des limites nationales pour englober une quarantaine de communes françaises. Elle constitue donc une vaste zone urbaine qui s'étend, dans sa partie nord, des rives du lac aux premiers contreforts du Jura, sur le district de Nyon et les cantons de Gex et Ferney-Voltaire ; au sud, jusqu'aux communes françaises limitrophes, de Saint-Julien-en-Genevois à Annemasse et ses environs ; à l'est enfin,

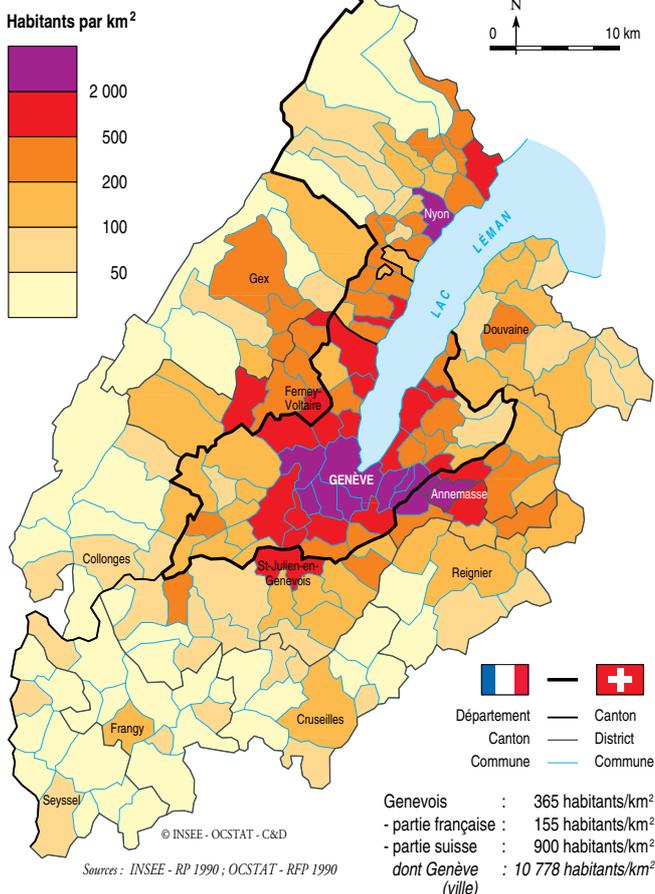
jusqu'à Douvaine. Sa population s'élève à 550 000 personnes en 1990, après une forte progression démographique depuis le début des années soixante. L'agglomération genevoise a ainsi gagné environ 120 000 habitants au cours des années soixante-dix et quatre-vingt.

Dans les années soixante-dix, l'agglomération a connu une phase d'expansion démographique s'accompagnant d'un desserrement de l'espace urbain en direction de la périphérie, Genève et quelques communes proches (Carouge, Chêne-Bourg et le Grand-Saconnex) se vidant d'une partie de leur population au profit de certaines zones périphériques extrêmement dynamiques. Les communes de la proche banlieue sud-ouest (Lancy, Onex, Perly-Certoux, Bernex, Vernier, Meyrin) poursuivaient pendant cette période une forte progression démographique, qui avait débuté pour certaines d'entre elles dès les années soixante. Au total, pendant que Genève perdait 17 000 habitants, ces six communes en gagnaient 22 000. Dans le prolongement de cette zone, Ferney-Voltaire et ses envi-

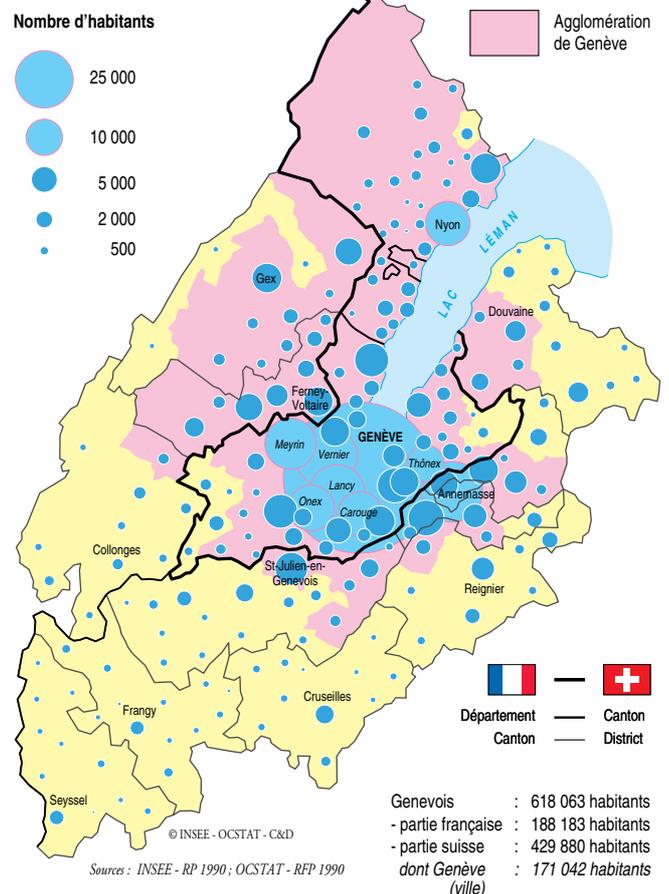
Évolution de la population du bassin de 1950 à 1990



Densité de population 1990



Population communale 1990



rons ont profité de ce dynamisme et ont doublé leur population entre 1968 et 1982. Dans le même temps, la banlieue sud-est connaissait également une période de développement, localisée dans la proximité immédiate d'Annemasse. Au nord, les rives du lac amorçaient une croissance plus éparse et moins vive, mais qui devait se poursuivre en s'amplifiant au cours de la décennie suivante.

Dans les années quatre-vingt, la ville de Genève reprend une petite progression démographique, retrouvant ainsi une bonne partie de la population qu'elle avait perdue dans les dix années précédentes. Parallèlement, la croissance démographique de sa périphérie se poursuit et s'étend à des zones jusque-là moins dynamiques. La banlieue sud-ouest, après le grand boom des années soixante et soixante-dix, a retrouvé un rythme de croissance plus modeste, certaines communes voyant même leur population chuter légèrement. Au nord, en revanche, la progression démographique s'accélère et se généralise à tout le territoire, en dehors toutefois des communes situées le plus à l'ouest, en zone déjà montagneuse. En France, les cantons de Ferney-Voltaire et de Gex gagnent plus de 10 000 habitants entre 1982 et 1990, soit une progression de plus de 30 % en huit ans. En Suisse, la population du district de Nyon augmente à un rythme semblable, avec 13 000 personnes de plus entre 1980 et 1990. À l'est, si la ville d'Annemasse ralentit fortement sa progression démographique, de même que les villes suisses les plus proches, le développement de la zone se poursuit, un peu plus loin et à un rythme plus lent, grâce au dynamisme des communes environnantes telles que Ville-la-Grand, Cranves-Sales ou Vétraz-Monthoux.

Au total, le développement plus diffus des années quatre-vingt a fait gagner à l'agglomération genevoise plus d'habitants qu'au cours des dix années précédentes.

Entourant presque totalement l'agglomération genevoise, la partie française du bassin est encore assez fortement rurale. Son visage se modifie cependant peu à peu, car bien qu'encore ruraux, certains cantons français proches de l'agglomération sont de plus en plus concernés par l'extension de la zone urbaine. Dans les années soixante-dix, la croissance démographique de la partie française du bassin s'est faite surtout dans les communes les plus proches de la frontière. Dans les années quatre-vingt, l'influence de l'agglomération s'est étendue à des zones rurales plus éloignées, qui ont à leur tour fait progresser fortement la population française du bassin.

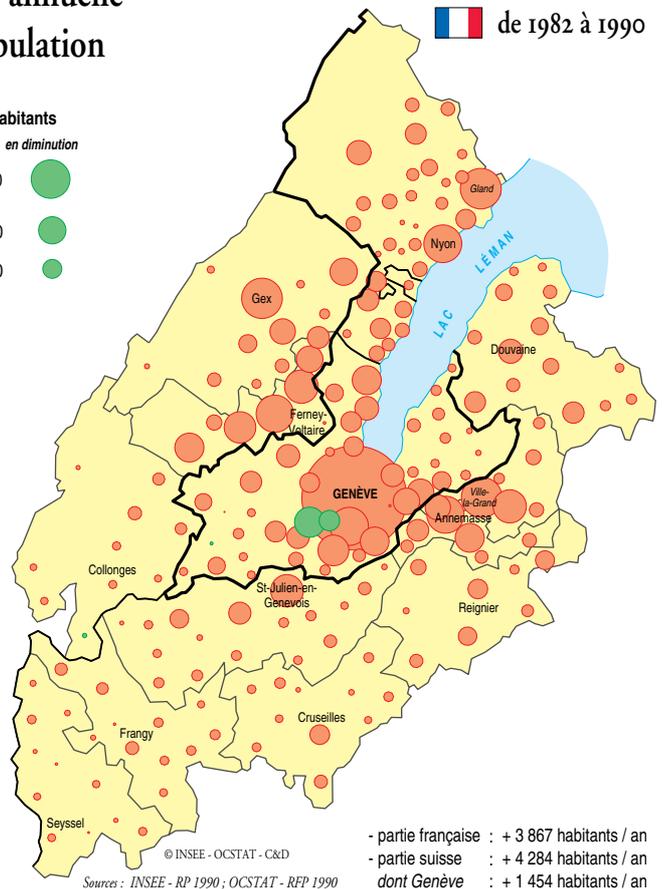
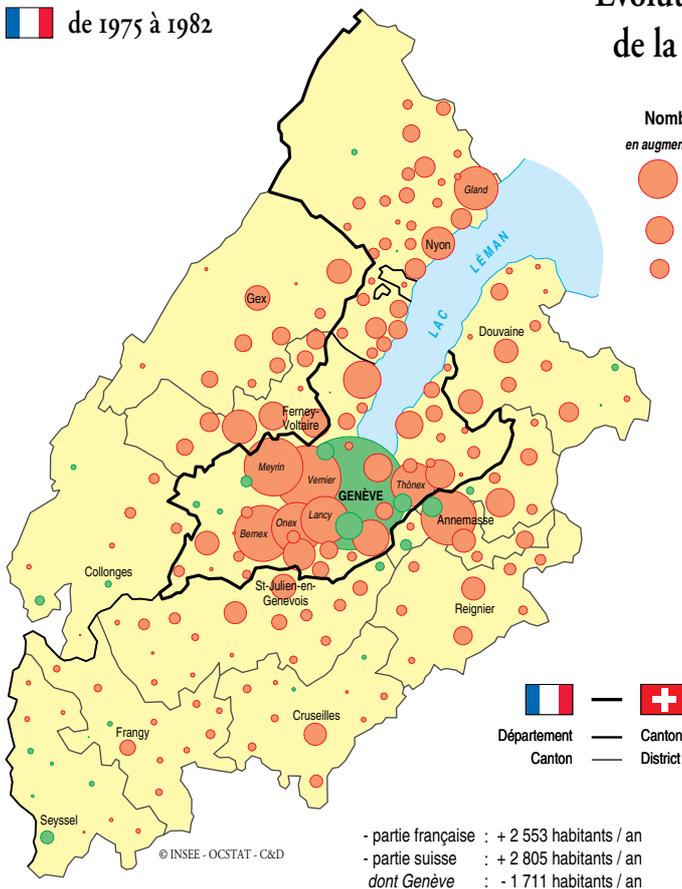
C'est ainsi que l'agglomération genevoise a englobé l'ensemble du canton de Ferney-Voltaire et la majeure partie du canton de Gex. Au sud-est, le développement de l'agglomération se fait principalement le long des voies de communication, autour d'Annemasse et, dans une moindre mesure, en direction de Douvaine. Toutefois, le canton de Douvaine et la partie est du canton de Reignier font preuve d'un dynamisme démographique supérieur à celui des cantons ruraux du sud du bassin, et la population y est nettement plus dense.

Dans le canton de Saint-Julien-en-Genevois, l'influence de l'agglomération se fait surtout sentir dans la partie nord, à proximité du chef-lieu et de la frontière. La partie sud constitue, avec les cantons de Cruseilles, Frangy, Seyssel et Collonges, une zone demeurée très rurale et dont le niveau de population a, comparativement au reste du bassin, peu progressé depuis la fin des années soixante. Le canton de Collonges, qui comprend une zone montagneuse, et le canton de Seyssel, qui est le plus éloigné de Genève, et donc subit peu son influence, sont les moins dynamiques. Peu densément peuplés (environ 45 habitants au km²), ils ont les évolutions démographiques les plus lentes du bassin. Les cantons de Frangy et de Cruseilles, situés dans l'axe Genève - Annecy, se développent un peu plus rapidement.

 de 1970 à 1980
 de 1975 à 1982

Évolution annuelle de la population

 de 1980 à 1990
 de 1982 à 1990



LES migrations expliquent les trois quarts de la progression démographique observée dans le bassin genevois au cours des années quatre-vingt. La région, très attractive, a en effet drainé une population importante au cours de la période, et le solde migratoire (différence entre les arrivées et les départs) est très largement positif : du fait des migrations, la partie suisse du bassin a gagné 32 000 personnes de 1980 à 1990, et la partie française 23 000 personnes de 1982 à 1990. Dans le même temps, l'excédent naturel (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès) était de 11 000 personnes en Suisse et de 8 000 en France.

Le bassin genevois a connu un fort afflux migratoire au cours des années soixante dans sa partie suisse, et au début des années soixante-dix du côté français. Depuis, le solde migratoire du bassin s'est réduit quelque peu mais il conserve aujourd'hui encore un niveau important, en particulier du côté français.

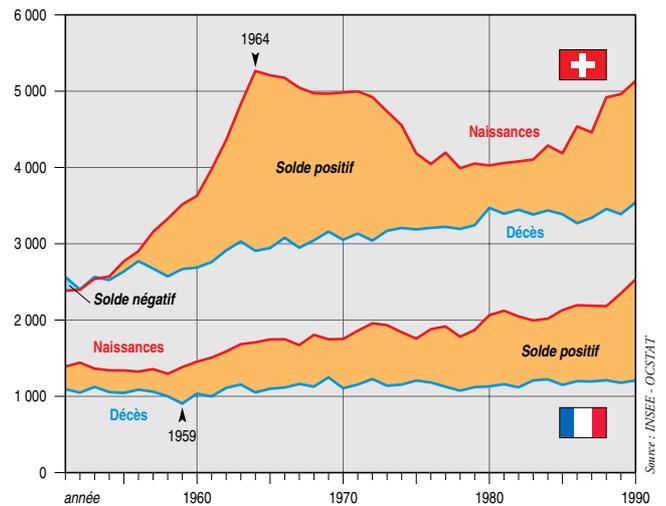
Le solde naturel de la partie française du bassin s'est accru régulièrement depuis 1960, et il est, proportionnellement à la population, largement supérieur à celui de la partie suisse. Côté suisse, il est en progression depuis le début des années quatre-vingt, sous l'effet d'une reprise de la natalité, qui avait subi une forte diminution à la fin des années soixante.

Si l'apport migratoire est, globalement, le moteur principal de la croissance démographique du bassin, la situation n'est cependant pas uniforme sur l'ensemble de son territoire. Certaines communes, assez rares, au lieu de gagner de nouveaux habitants par le jeu des migrations, ont au contraire un solde migratoire négatif dans les années quatre-vingt. Hormis quelques petites communes de la périphérie, il s'agit de communes de l'agglomération genevoise, situées dans des zones qui ont fortement participé au développement de l'agglomération dès les années soixante : Meyrin, Vernier, Lancy, Onex dans la banlieue ouest, Ferney-Voltaire au nord, Annemasse et Gaillard au sud-est. Saturées, elles connaissent à leur

tour, comme Genève dix ans plus tôt, un phénomène de desserrement urbain et le départ d'une partie de leurs habitants pour des zones périphériques. Toutes n'ont pas pour autant enregistré une diminution de leur population. Le plus souvent, l'excédent naturel vient compenser le déficit migratoire, et parfois même assurer une petite progression de la population.

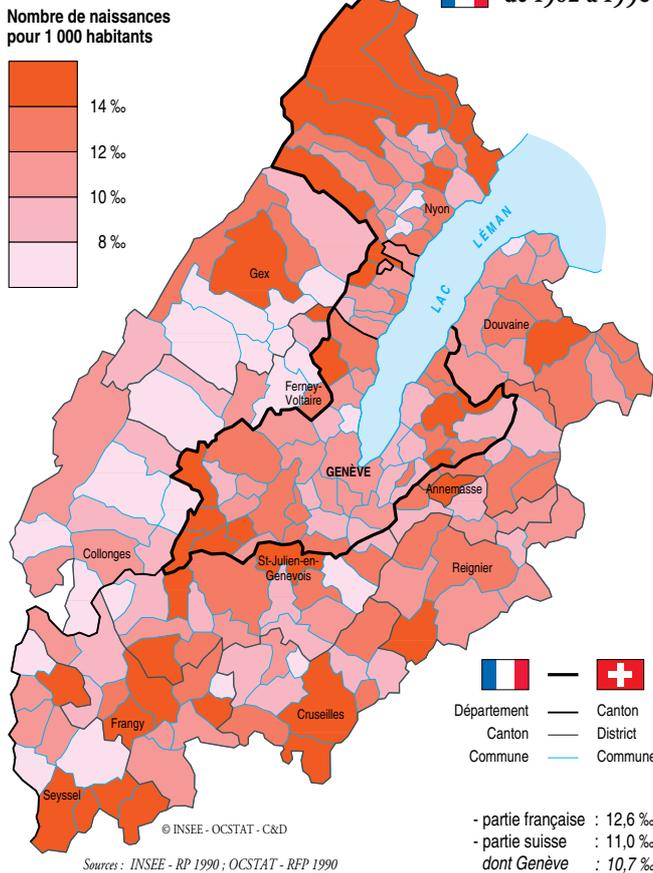
D'autres communes connaissent la situation inverse, avec un solde naturel négatif au cours des années quatre-vingt. Il est généralement assez faible et en tout cas compensé par un solde migratoire excédentaire, aucune commune du bassin ne cumulant déficit naturel et déficit migratoire. C'est dans la zone la plus rurale, et donc la moins jeune du bassin,

Évolution du solde naturel du bassin de 1951 à 1990



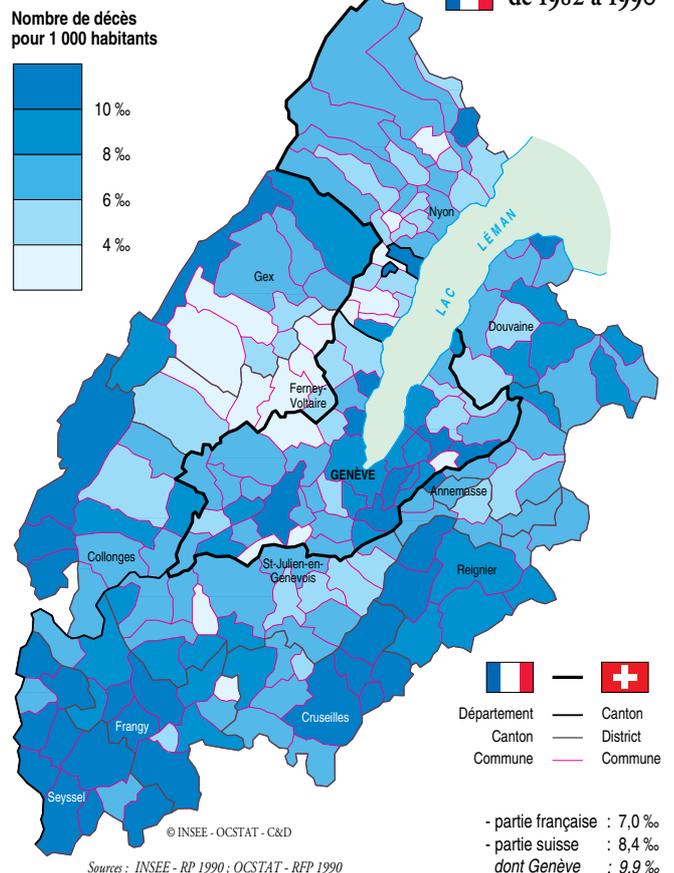
Taux de natalité

de 1980 à 1990
de 1982 à 1990



Taux de mortalité

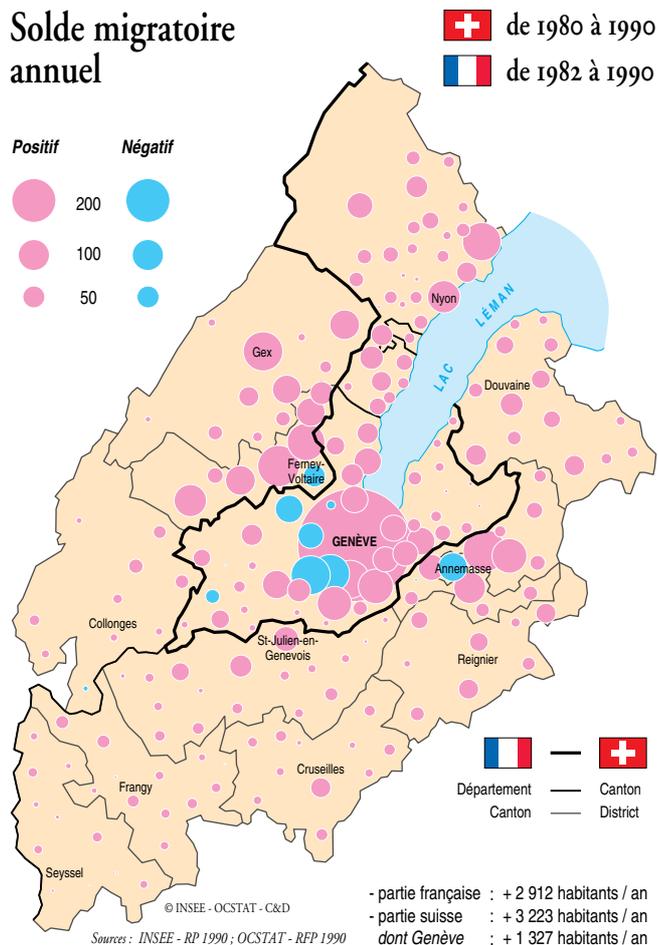
de 1980 à 1990
de 1982 à 1990



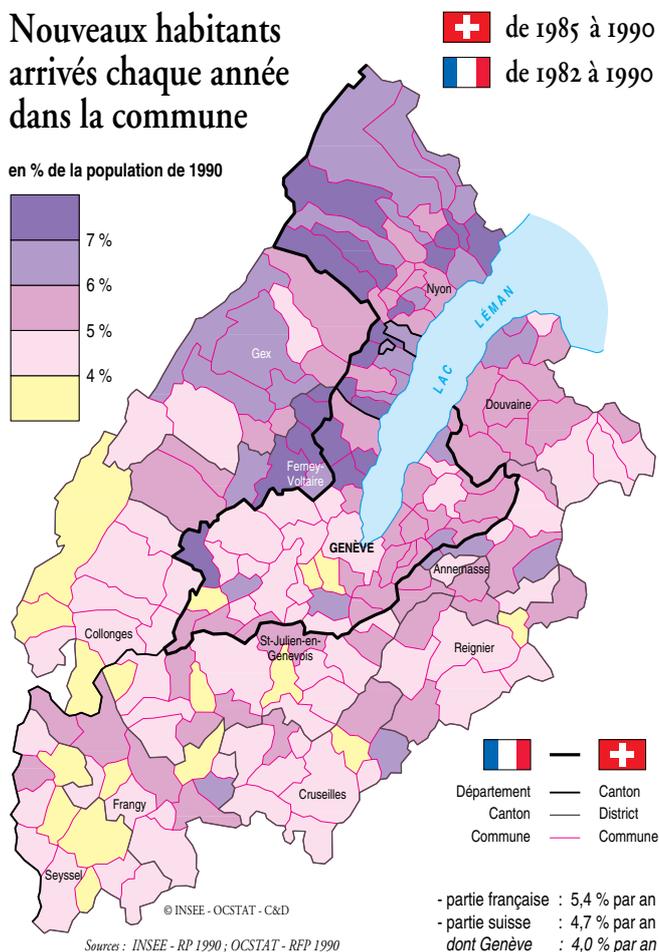
que l'on rencontre le plus fréquemment des communes possédant un solde naturel négatif : c'est en particulier le cas de quatre des dix communes du canton de Collonges, et de cinq des onze communes du canton de Seyssel. Au sein de l'agglomération genevoise, aux environs d'Annemasse, tout un groupe de communes relativement âgées sont également dans cette situation.

En dehors de ces situations particulières, la grande majorité du territoire cumule excédent migratoire et excédent naturel, d'où l'important dynamisme démographique du bassin. L'excédent migratoire y explique souvent bien plus de 75 % de la croissance démographique enregistrée entre 1982 et 1990. Du côté français, c'est particulièrement vrai dans l'Ain et autour d'Annemasse. Les cantons de Gex et de Ferney-Voltaire et ceux qui entourent Annemasse ont en effet connu un très fort afflux migratoire au cours des dernières années. C'est ainsi que plus de 45 % des habitants de ces deux zones n'y habitaient pas en 1982. Les cantons de Collonges et de Reignier n'ont pas, pour leur part, connu le même phénomène, mais les migrations jouent également un rôle très important dans leur progression démographique, plus modeste en raison d'un excédent naturel plutôt faible. À l'inverse, dans le canton de Saint-Julien-en-Genevois, les migrations jouent un rôle moins important que sur l'ensemble du bassin, en raison d'un solde naturel important, résultant d'une forte natalité et d'une mortalité plutôt faible. Du côté suisse, où la situation est moins contrastée, on retrouve une moindre importance des migrations dans les communes limitrophes qui jouxtent Saint-Julien-en-Genevois, ainsi que dans les communes situées à l'extrémité est du canton de Genève.

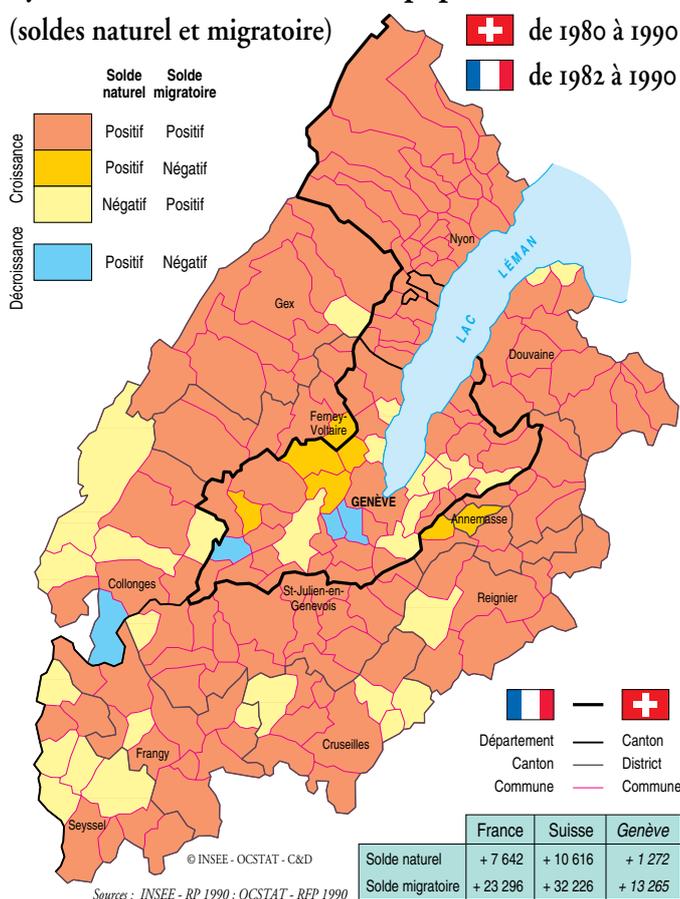
Solde migratoire annuel



Nouveaux habitants arrivés chaque année dans la commune



Synthèse de l'évolution de la population

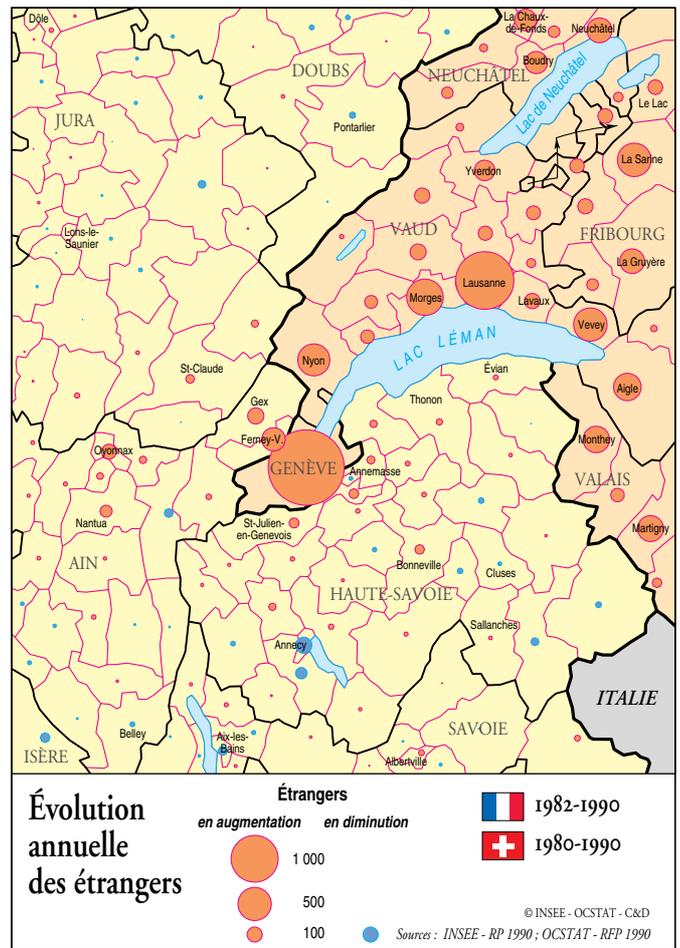


LE bassin franco-valdo-genevois compte 175 000 étrangers en 1990, qui représentent environ 28 % de sa population totale, soit une part beaucoup plus forte que dans le reste de la Suisse ou de la France. Cette importante présence étrangère s'explique essentiellement par la forte composante urbaine du bassin et par le caractère international très affirmé de la ville de Genève. Précisons bien que le terme « étrangers » englobe ici les Suisses résidant en France et, symétriquement, les Français résidant en Suisse.

Les étrangers du bassin sont massivement concentrés au sein de l'agglomération genevoise : 97 % d'entre eux y vivent, alors que seulement 90 % de la population du bassin y habite. Ils sont particulièrement nombreux au centre de l'agglomération : la ville de Genève compte 42 % d'étrangers et l'ensemble du canton près de 36 %. Ce pourcentage est également relativement élevé dans le district de Nyon et dans les environs de Gex et de Ferney-Voltaire, secteurs qui ont vu leur population étrangère augmenter de moitié depuis dix ans. Le peuplement étranger s'amenuise en effet très rapidement à mesure que l'on s'éloigne des limites de l'agglomération et que l'on s'avance dans la partie rurale du bassin. C'est ainsi que l'on ne rencontre pas plus de 4 % d'étrangers dans la population des cantons de Cruseilles et de Frangy, seule la petite ville de Seyssel fait exception avec 13 % d'étrangers.

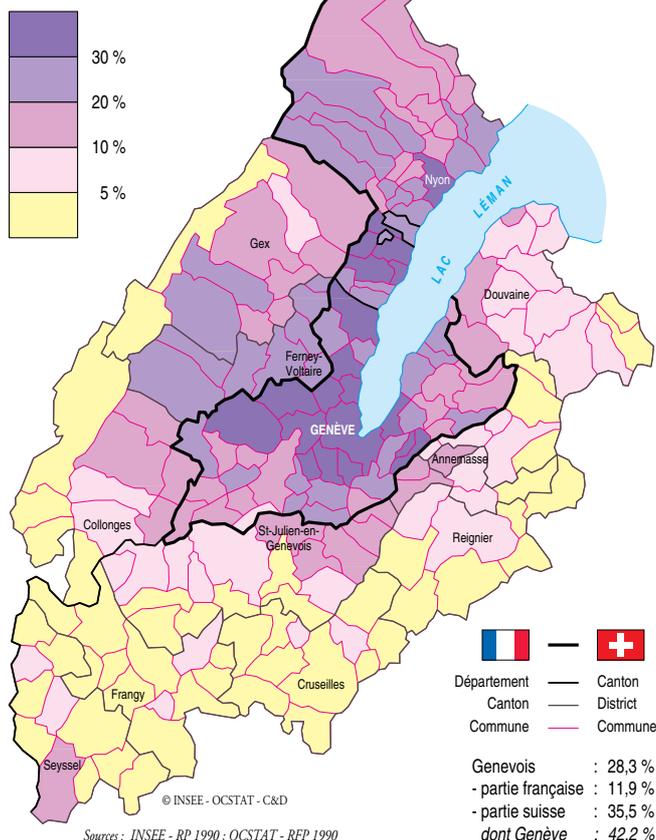
La communauté étrangère diffère fortement dans sa composition de part et d'autre de la frontière. L'agglomération genevoise attire assez fortement les Français, puisque 19 000 d'entre eux vivent à Genève ou dans ses environs. Les Suisses sont nettement moins nombreux à s'être installés du côté français. Il faut rappeler ici que l'établissement des Suisses sur le territoire français est soumis à des conditions rigoureuses pour les personnes exerçant une activité économique. C'est aussi le cas pour les Français désirant s'établir en Suisse, mais depuis le début des années soixante seulement.

Dans la partie suisse du bassin, les Italiens, les Espagnols et les Portugais sont les nationalités les plus représentées, la France venant au 4^e rang. Ces trois communautés constituent plus de la moitié de la population étrangère, alors qu'elles sont deux fois moins importantes de l'autre côté de la frontière.



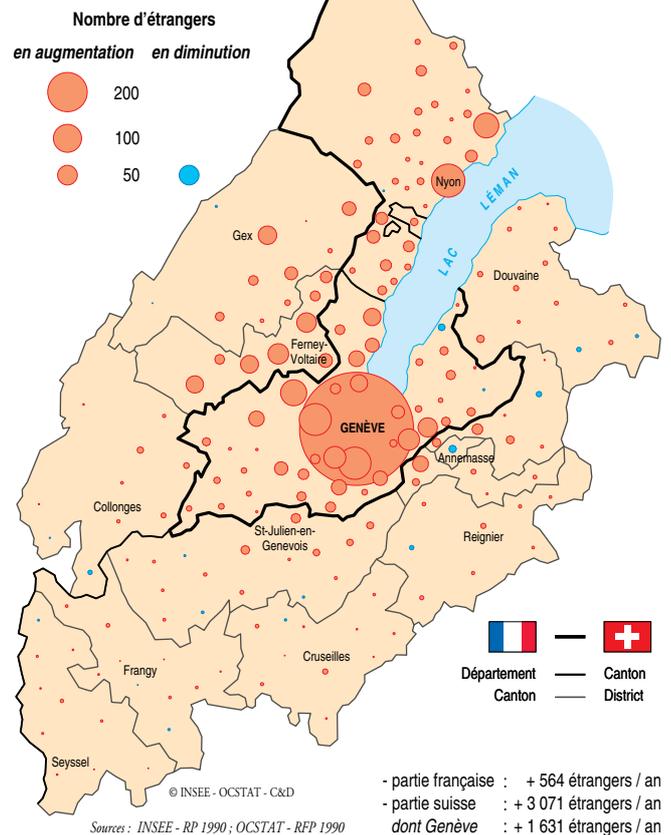
Étrangers

en % de la population de 1990



Évolution annuelle des étrangers

de 1980 à 1990
de 1982 à 1990

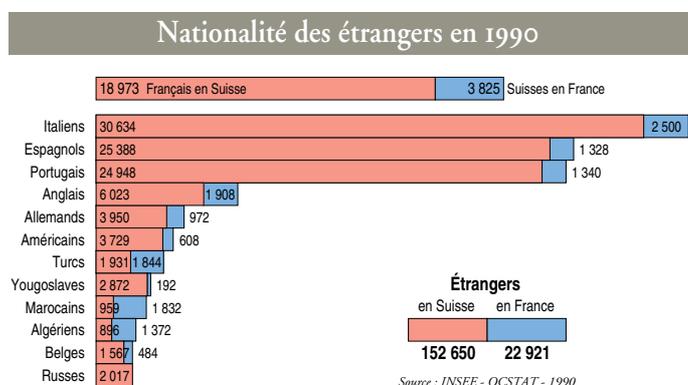


La partie française du bassin se caractérise pour sa part par une plus forte présence d'étrangers d'origine africaine. Il s'agit en fait des Maghrébins, qui sont proportionnellement nettement plus nombreux du côté français de la frontière, où ils représentent 18 % de la population étrangère, soit dix fois plus que du côté suisse. De la même façon, la communauté turque, relativement importante en France (8 % des étrangers), est très réduite en Suisse. Concernant les étrangers originaires d'un pays hors CEE, on remarque donc qu'au peuplement genevois, constitué pour une forte part de fonctionnaires internationaux, s'oppose nettement, de l'autre côté de la frontière, une communauté qui semble plutôt appartenir à la main-d'œuvre industrielle.

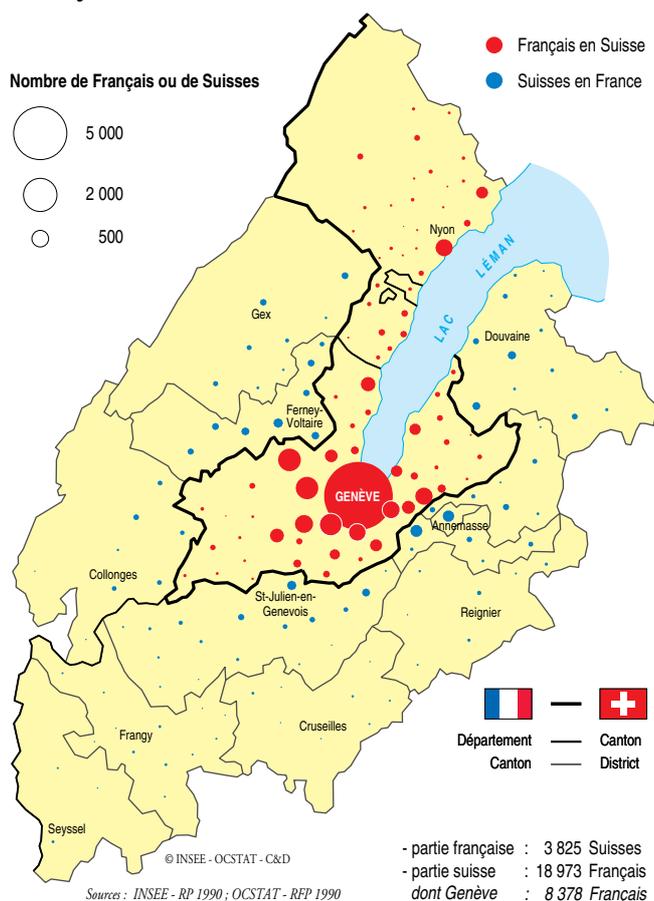
La comparaison du nombre des étrangers dans les parties suisse et française du territoire se heurte aux différences de législation. Elle doit donc être utilisée avec prudence.

La présence étrangère dans une population est liée à trois phénomènes distincts :

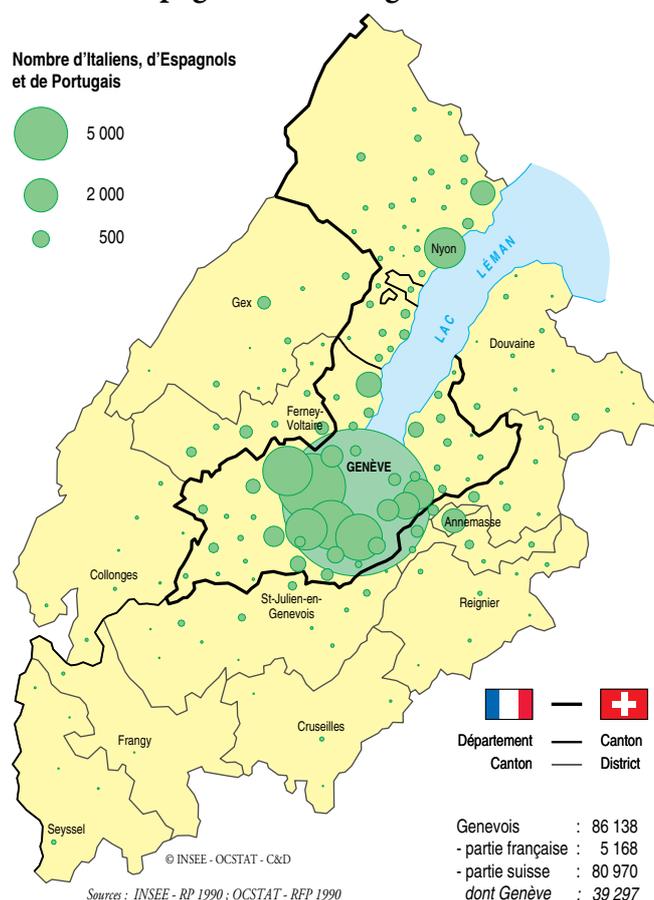
- **immigration** : tout territoire (France, Suisse, CEE,...) instaure et met en pratique une politique particulière d'immigration ;
- **naissances** : les enfants de parent(s) étranger(s) nés en pays d'immigration peuvent se voir attribuer, selon le pays, la nationalité des parents (en Suisse) ou du pays d'accueil (en France, sur simple demande) ;
- **naturalisation** : les règles diffèrent entre pays comme à l'intérieur même du pays, certaines nationalités bénéficiant de conditions moins rigoureuses que d'autres.



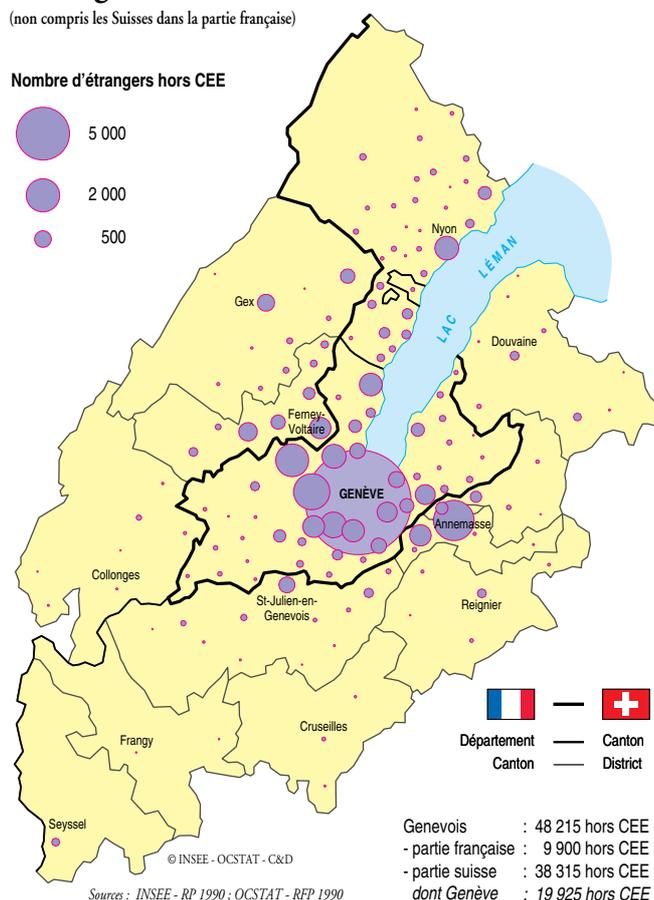
Français - Suisses



Italiens, Espagnols et Portugais



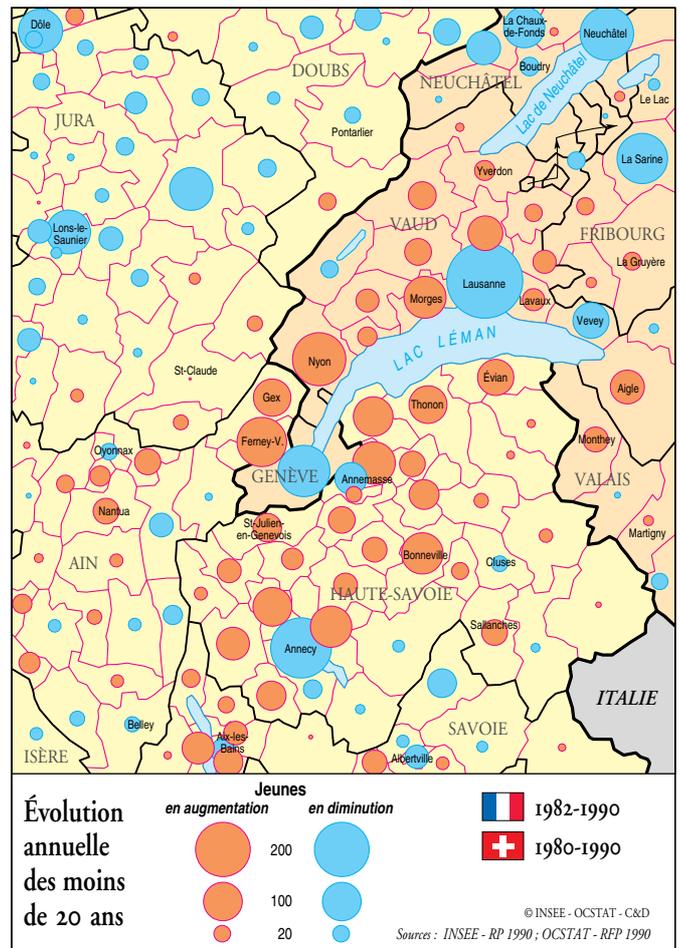
Étrangers hors CEE



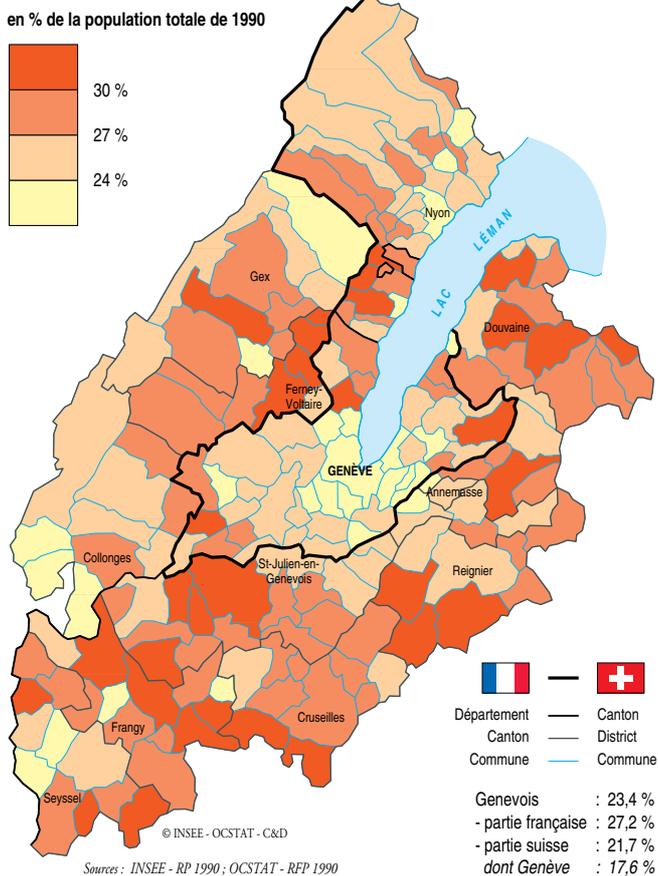
Le canton de Genève se caractérise par une population relativement âgée par rapport aux autres populations du bassin. Sa pyramide des âges révèle en effet des effectifs particulièrement faibles dans les classes d'âges les plus basses. Les moins de 15 ans ne représentent pas plus de 15 % de la population totale, soit deux points de moins que dans l'ensemble de la Suisse. Ceci est, notamment, la conséquence de la fécondité traditionnellement basse observée dans la République et canton de Genève. La part des personnes âgées y est au contraire relativement forte : plus de 9 % de la population a au moins 70 ans, et 18 % au moins 60 ans.

Les personnes âgées sont particulièrement nombreuses dans la ville de Genève et dans quelques communes de la partie est de l'agglomération, où la part des 60 ans et plus oscille entre 21 et 24 %. Les communes du nord et de l'ouest du canton sont nettement plus jeunes, en raison d'un développement récent qui a amené des catégories de population moins âgées (jeunes immigrants et naissances induites).

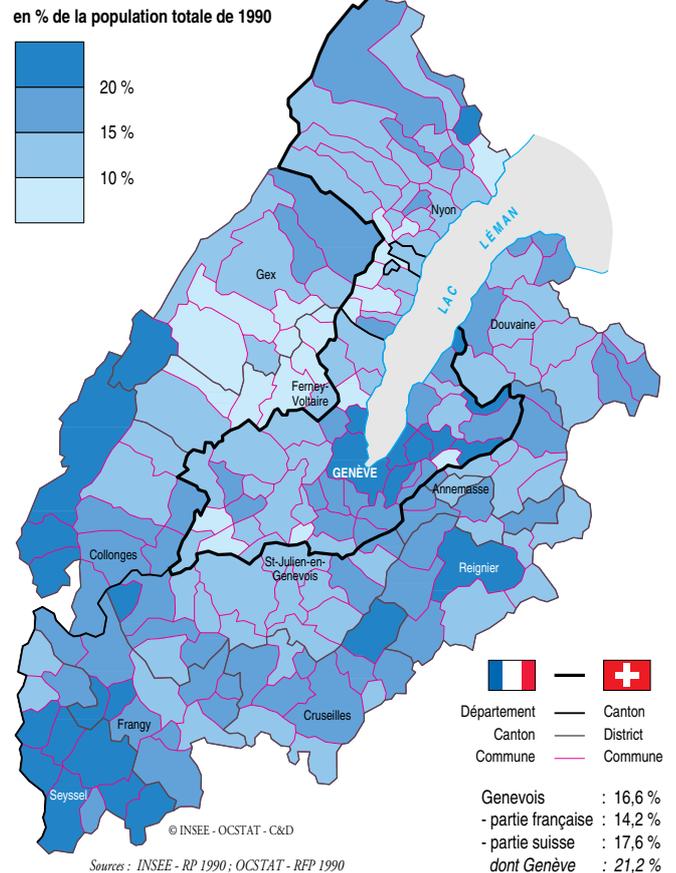
Le district de Nyon présente un profil démographique moins âgé que celui de la Suisse, et il possède une population nettement plus jeune que le canton de Genève. Les moins de 15 ans représentent en particulier plus de 19 % de la population, l'écart avec Genève et ses environs ayant sans doute été accentué par le fait que la reprise de la natalité observée depuis quelques années a été plus marquée autour de Nyon, conséquence de la forte immigration d'adultes jeunes qu'a connu ce district. D'une façon générale, on y rencontre également plus d'actifs jusqu'à 50 ans. Quant à la part des personnes âgées dans la population totale, elle est dans le district de Nyon inférieure d'un tiers à son niveau dans le canton de Genève.



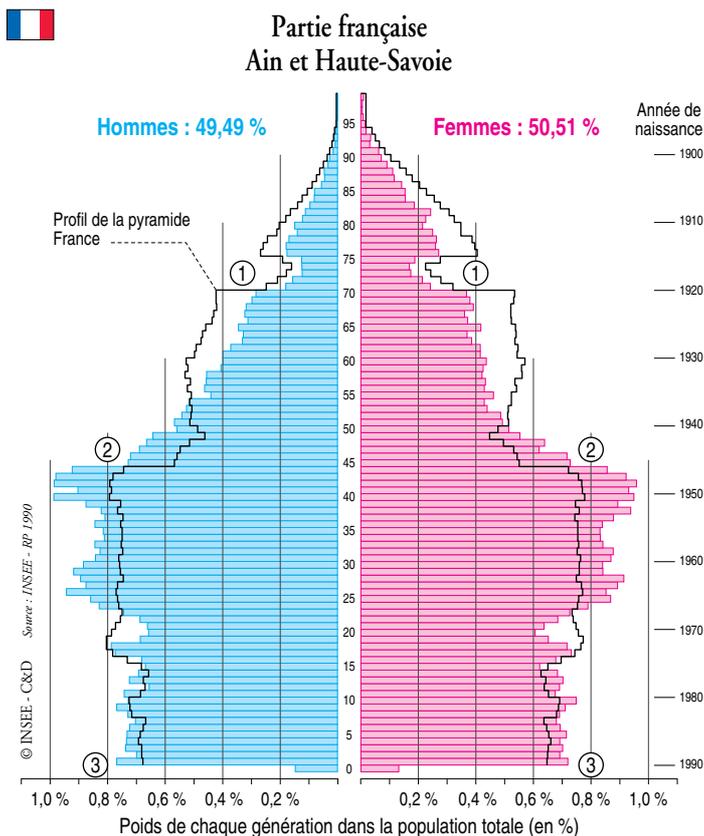
Les moins de 20 ans



Les 60 ans ou plus



Pyramide des âges en 1990



- ① Déficit des naissances dû à la guerre de 1914-1918.
- ② Déficit des naissances dû à la guerre de 1939-1945.
- ③ Le recensement ayant eu lieu le 5 mars 1990, la génération des « zéro an » qui ne comprend que les naissances de janvier et février 1990 est incomplète.

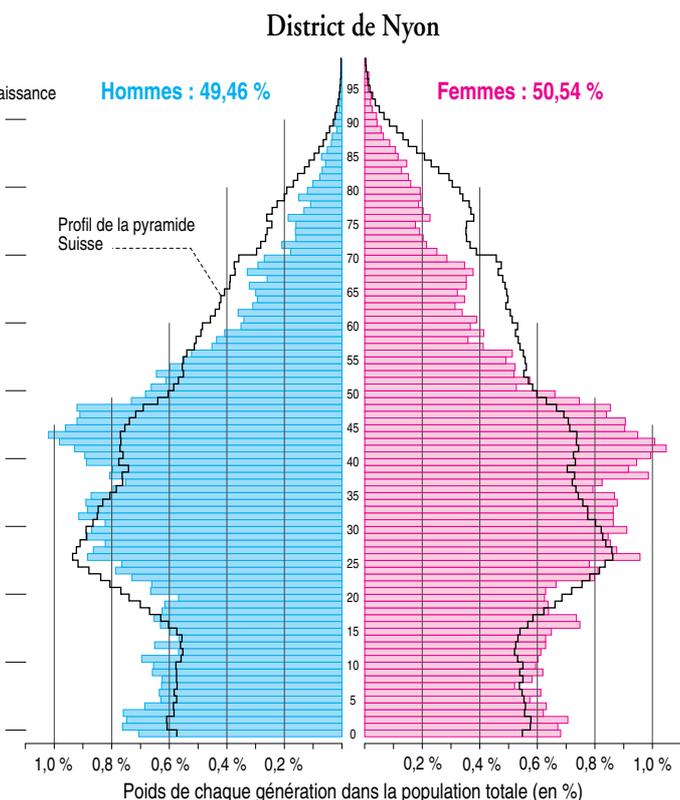
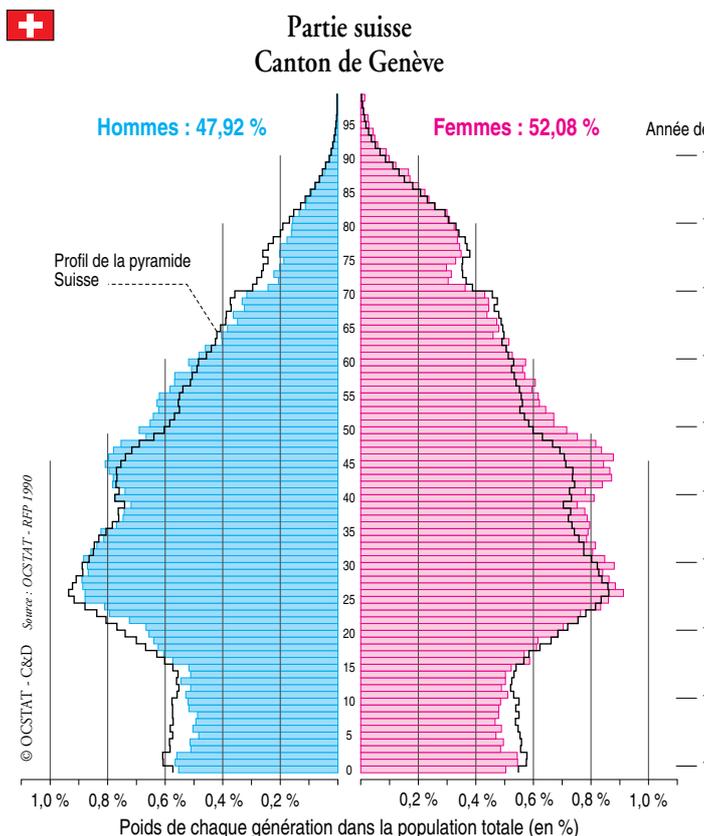
En France, le Pays de Gex et le Genevois haut-savoie ont des profils démographiques très proches. Leur population se caractérise par sa jeunesse, par rapport à la partie suisse du bassin, mais également par rapport à l'ensemble de la France, avec en particulier une proportion très forte d'actifs. Elle ressemble assez fortement à celle du district de Nyon, avec toutefois un peu plus de jeunes, et également, dans une moindre mesure, de personnes âgées. À la date du recensement de la population suisse (il a eu lieu le 4 décembre 1990) on peut estimer, avec un nombre de naissances égal en 1990 à ce qu'il était en 1989, que la proportion des jeunes de moins de 20 ans dans la partie française du bassin est d'environ 28 %, soit six points de plus qu'en Suisse.

Les cantons de Gex et de Ferney-Voltaire constituent, avec le sud du district de Nyon, la région la plus jeune de tout le bassin. La population en âge de travailler y est particulièrement importante, et, comme partout ailleurs dans le bassin en dehors du canton de Genève, sa part dans la population totale a augmenté au cours des dernières années sous l'effet de l'arrivée de nombreux migrants. Avec une proportion importante de 20-59 ans, Annemasse et ses environs présentent un peu le même profil, mais leur population est globalement moins jeune, et la part des personnes âgées augmente dans certaines communes.

Les cantons ruraux de la périphérie du bassin sont évidemment ceux dans lesquels on rencontre le plus de personnes âgées. Le canton de Seyssel est le cas extrême, avec une population comprenant près de 22 % de personnes âgées de 60 ans ou plus. Cette part est un peu moins élevée dans les cantons de Collonges, de Frangy (18 %) et de Cruseilles (16 %) car, du fait d'une plus grande proximité avec l'agglomération genevoise, la population en âge de travailler y est plus nombreuse.

La forme générale d'une pyramide des âges est influencée à la fois par la natalité, la mortalité et les migrations. Dans le bassin franco-valdo-genevois, où les indices de mortalité ne diffèrent en principe que peu, c'est du côté de la natalité et dans les mouvements migratoires qu'il faut rechercher les causes des différences observées. Ainsi, une fécondité traditionnellement basse explique le rétrécissement par le bas de la pyramide des âges du canton de Genève ; pour l'ensemble du bassin, une forte immigration, dont les causes sont d'abord économiques, explique le renflement de la pyramide dans son milieu (entre 20 et 50 ans), plus prononcé d'ailleurs dans la partie française du bassin et dans le district de Nyon qu'à Genève. Dans le district de Nyon, où l'immigration a été en proportion plus forte que dans les deux autres « sous-régions », la partie supérieure de la pyramide est très effilée : on y trouve une population de structure jeune, et, dès 55 ans, les générations sont très nettement sous-représentées.

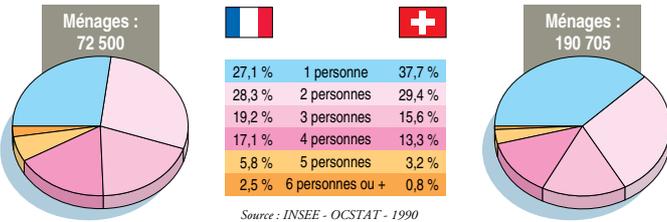
Pyramide des âges en 1990



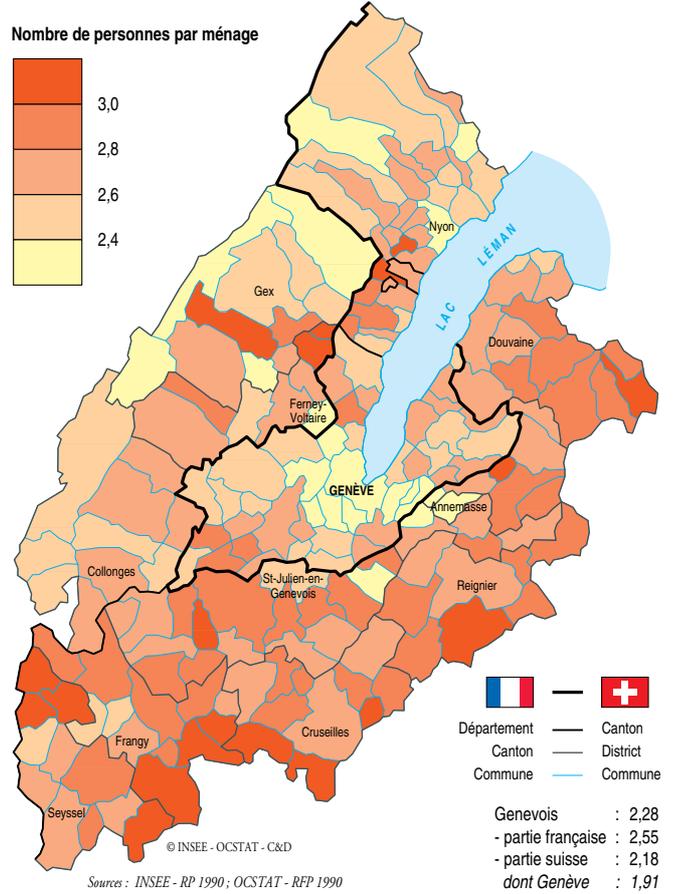
LES ménages ont des tailles très différentes dans l'agglomération genevoise ou dans les cantons ruraux de la périphérie du bassin. L'influence urbaine se fait ainsi très fortement sentir dans le centre de l'agglomération : des logements plus petits, une population qui comprend moins de familles et plus de personnes âgées expliquent qu'à Genève et dans les communes voisines, plus d'un ménage sur trois est une personne seule, et que l'on rencontre moins de 5 % de ménages comprenant plus de quatre personnes. Il faut préciser ici que le nombre de ménages d'une seule personne est légèrement surestimé dans la partie suisse du bassin, une partie des sous-locataires y étant considérés comme constituant un ménage, contrairement à ce qui se fait en France. Certaines communes situées au pied du Jura présentent des caractéristiques proches de celles du centre de l'agglomération, du fait d'une population rurale vieillissante.

Lorsque l'on s'éloigne de Genève et que l'on pénètre dans la partie rurale du bassin, les maisons individuelles se généralisent et les familles, parfois nombreuses, deviennent plus fréquentes, d'où une très nette augmentation de la taille des ménages. C'est dans les cantons de Reignier, Cruseilles, Frangy et Seyssel qu'ils sont les plus grands. La part des personnes seules y oscille entre 19 et 23 %, celle des ménages de cinq personnes ou plus entre 10 et 14 %.

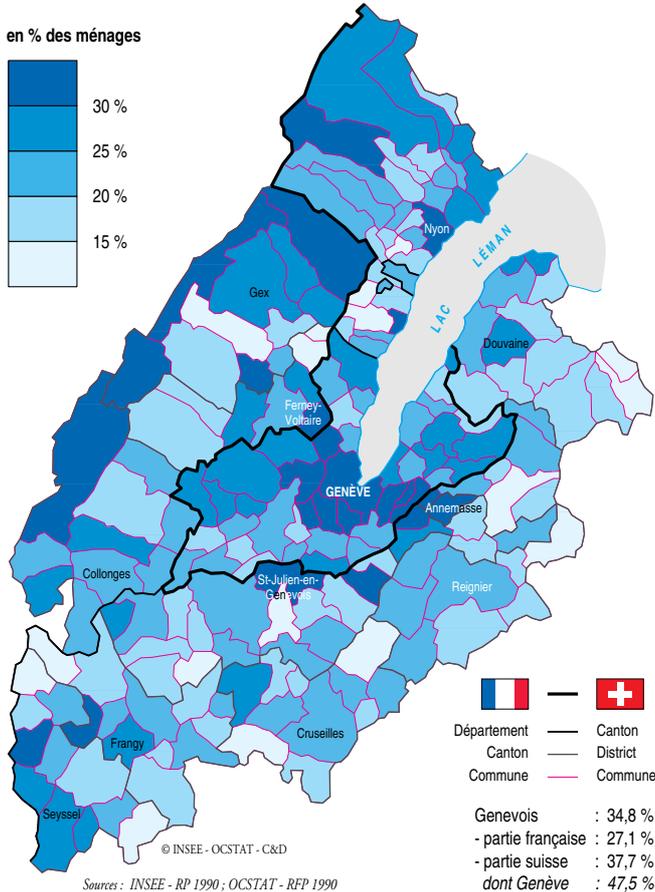
Répartition des ménages du bassin selon la taille en 1990



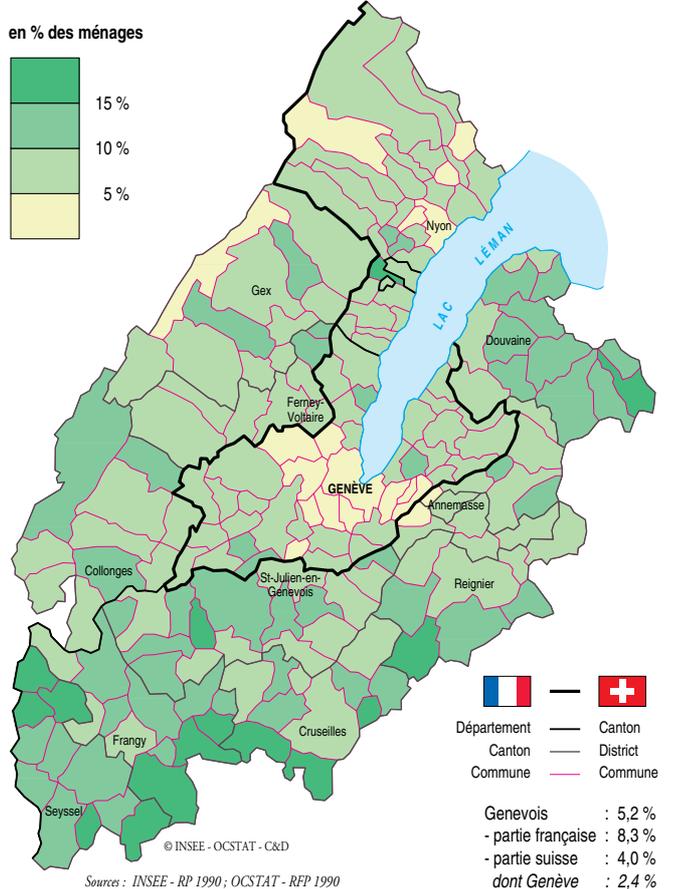
Taille moyenne des ménages



Ménages d'une personne



Ménages de cinq personnes ou plus



La répartition des principaux groupes de professions sur le territoire du bassin franco-valdo-genevois fait apparaître de très nettes différences selon les zones. La périphérie de l'agglomération genevoise accueille une majorité de cadres et de professions intermédiaires, tandis que son centre est plutôt le domaine des employés. Quant aux cantons ruraux de la périphérie du bassin, les ouvriers y sont massivement concentrés.

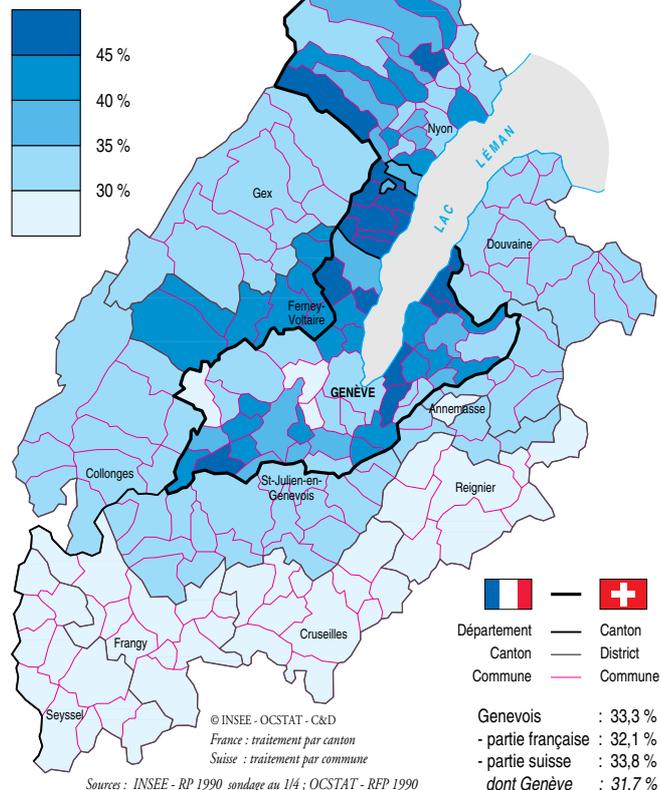
Le groupe des cadres et des professions intermédiaires comprend les professions libérales, les cadres supérieurs et moyens, les professeurs et instituteurs, les professions intermédiaires de la santé et du travail social, les techniciens. Ils sont particulièrement nombreux dans la partie sud du district de Nyon et aux environs de Ferney-Voltaire, où ils représentent plus de 40 % et souvent plus de 50 % des actifs occupés, ainsi que dans les communes de la périphérie sud et est de l'agglomération.

Ils sont nettement moins présents dans la partie centrale de l'agglomération (environ 30 % de la population active ayant un emploi), où les plus nombreux : 40 % des actifs occupés résidant à Genève ou dans les communes avoisinantes sont employés. Ceux-ci deviennent d'autant plus rares que l'on s'éloigne du centre de l'agglomération. Encore relativement nombreux dans sa proche périphérie (Nyon, Gex, Annemasse), ils représentent moins d'un quart des actifs occupés résidant dans les cantons de Seyssel, Frangy et Cruseilles.

Les ouvriers sont un peu plus nombreux dans le centre de l'agglomération que dans les communes résidentielles de la périphérie. Mais il sont surtout concentrés dans les cantons français les plus éloignés et autour d'Annemasse. De façon globale, la partie française du bassin, qui groupe 28 % des actifs occupés du bassin, rassemble plus de 45 % de ses ouvriers, et ces derniers sont deux fois plus nombreux côté français que côté suisse (30 % contre 14 % des actifs occupés).

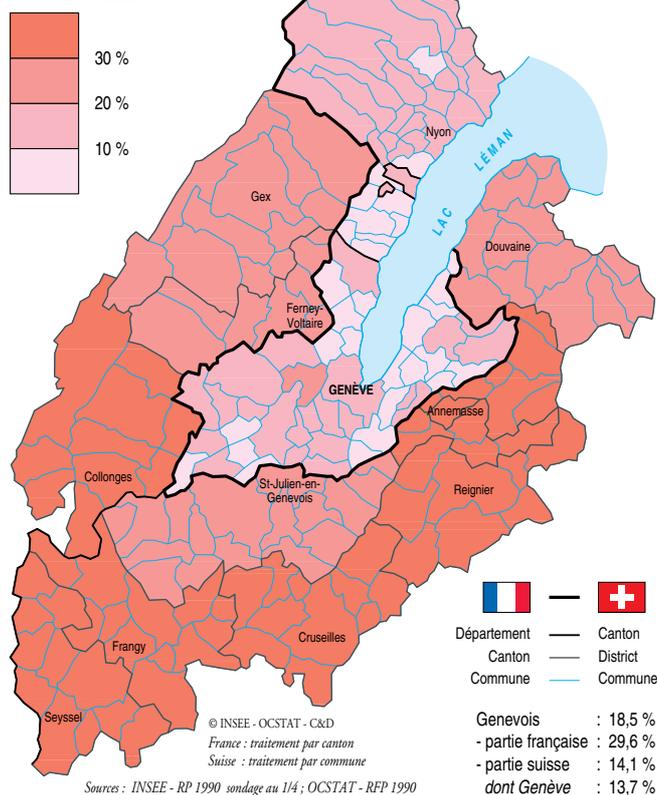
Les cadres et les professions intermédiaires

en % des actifs ayant un emploi au lieu de résidence



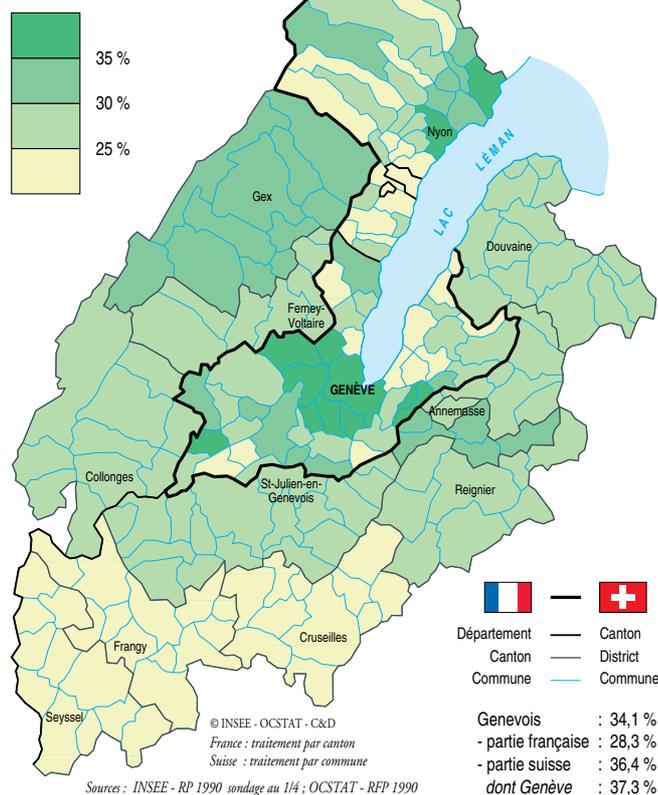
Les ouvriers

en % des actifs ayant un emploi au lieu de résidence



Les employés

en % des actifs ayant un emploi au lieu de résidence



EN 1990-91, le bassin genevois offre quelque 334 000 emplois, dont un peu moins de la moitié sont situés dans la ville de Genève (46,3 %). Cette relative concentration des emplois est encore plus apparente lorsqu'on tient compte de la couronne de communes qui entoure la ville de Genève, d'Annemasse-Gaillard à Ferney-Voltaire, et qui rassemble plus de 100 000 emplois (environ 30,0 % du total). À l'extérieur de ce pôle d'emploi se situent des pôles de moyenne importance, notamment Nyon, Satigny, Plan-les-Ouates et Saint-Julien-en-Genevois.

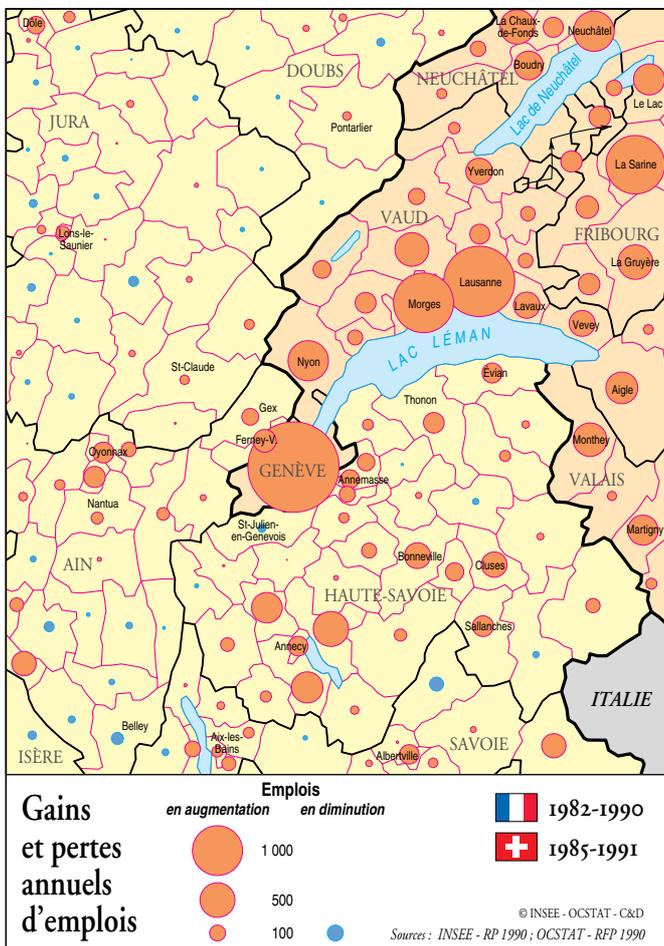
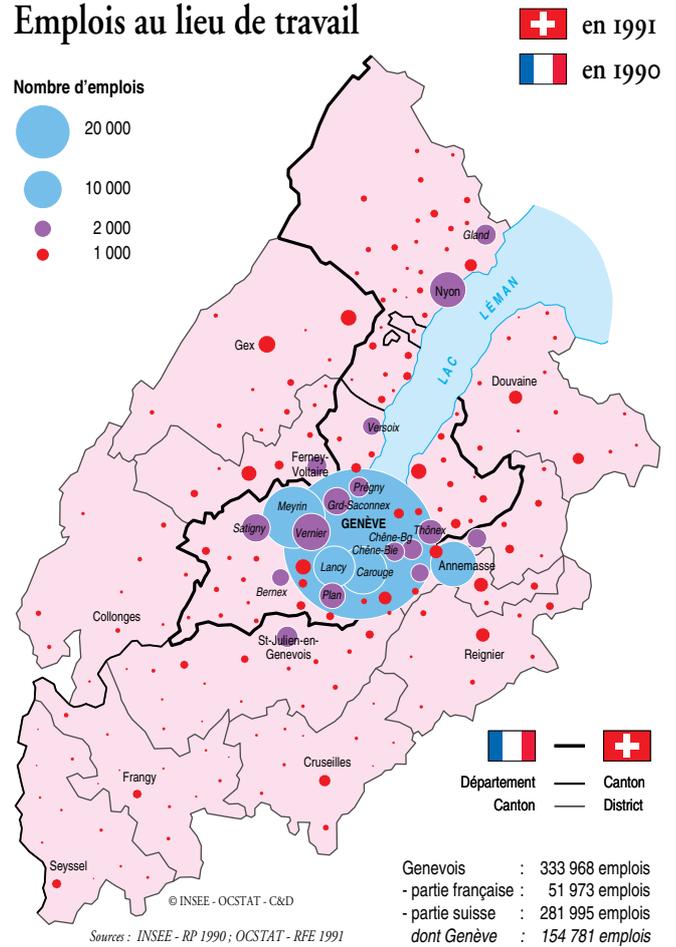
La partie française du bassin offre 52 000 emplois (12 100 dans les cantons de l'Ain et 39 900 dans ceux de Haute-Savoie), la partie suisse 282 000 (19 300 dans le district de Nyon et 262 700 dans le canton de Genève).

Au cours des années quatre-vingt, la croissance des activités économiques dans la région s'est traduite par une hausse importante des emplois : + 6 300 dans la partie française entre 1982 et 1990 (+ 2 800 dans l'Ain et + 3 500 en Haute-Savoie) ; + 22 400 dans la partie suisse entre 1985 et 1991 (+ 3 500 dans le district de Nyon et + 18 900 dans le canton de Genève). À relever qu'en termes relatifs, la croissance a été plus forte en France (+ 1,6 % par an) qu'en Suisse (+ 1,4 %).

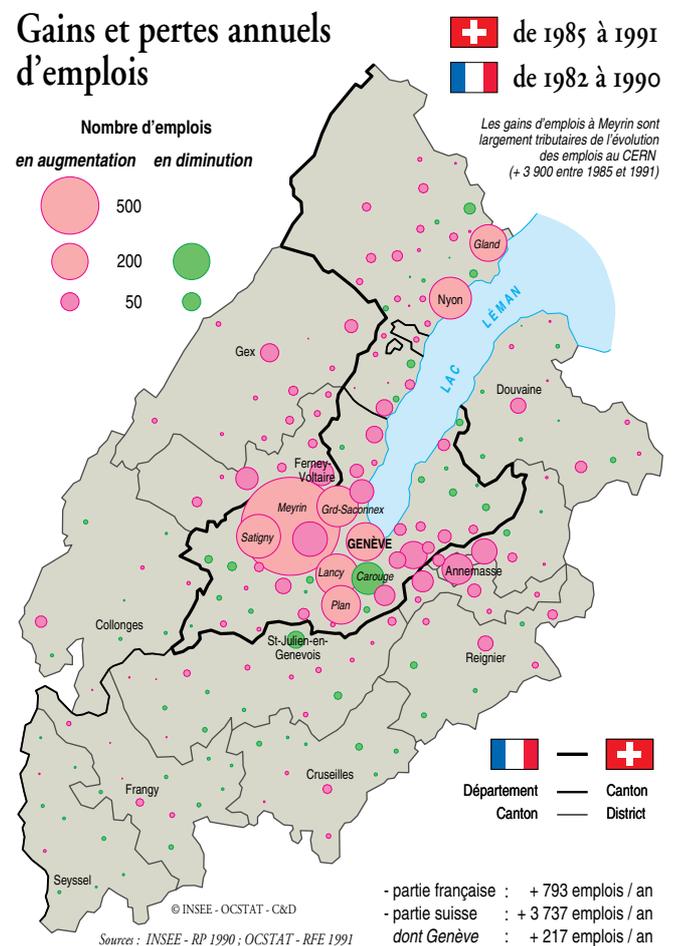
Cette concentration des emplois entraîne d'importants mouvements entre lieu de domicile et lieu de travail. Dans de nombreuses communes, la proportion d'actifs travaillant hors de leur commune de domicile est supérieure à 70,0 %, voire à 80,0 %. Parmi les communes faisant exception, figurent en particulier les grands centres urbains : la ville de Genève compte moins de 25 % de navetteurs, Nyon et Annemasse un peu plus de la moitié.

Une autre manifestation de cette concentration de l'emploi est le déséquilibre entre population et emploi, ou plus précisément entre les actifs occupés dénombrés à leur lieu de résidence ou au lieu de travail. Dans treize communes seulement, le nombre d'emplois excède le nombre de résidents actifs occupés : notamment à Genève (où l'excédent s'élève à près de 64 000), mais également dans les communes genevoises dotées

Emplois au lieu de travail



Gains et pertes annuels d'emplois



d'importantes zones industrielles ou d'accueil de grandes organisations internationales gouvernementales, ainsi qu'à Nyon et Annemasse. À l'extérieur du canton de Genève, le déficit d'emplois par rapport au nombre d'actifs résidents se monte à 24 700 pour les communes haut-savoyardes, à 13 200 pour celles de l'Ain et à 7 700 pour le district de Nyon.

Quant aux travailleurs frontaliers, près de 40 000 en 1990, il s'agit pour la quasi-totalité d'entre eux de personnes résidant en France et travaillant en Suisse. Dans les trois cantons du Pays de Gex, plus de la moitié des actifs sont occupés en Suisse (53,9 %), dans les cantons de Haute-Savoie, plus du tiers (39,5 %).

Remarque : Le dénombrement des emplois a été effectué, du côté français, à partir du recensement de la population de 1990 (actifs dénombrés à leur lieu de travail) et, du côté suisse, à partir du recensement des entreprises de 1991 (dénombrement des emplois par commune). Cette solution a permis la prise en compte des travailleurs frontaliers, pour lesquels le recensement de la population n'indique pas la commune de travail.

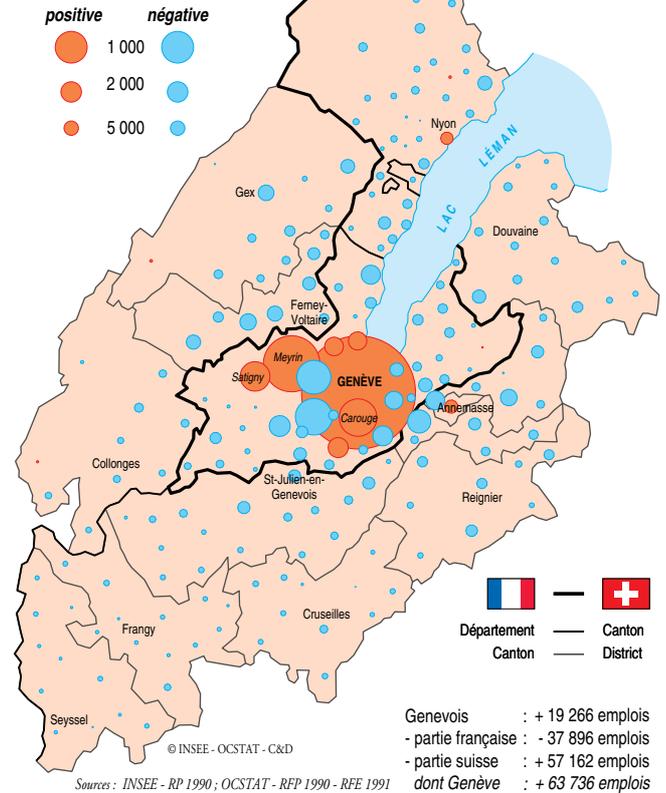
Frontaliers travaillant dans le canton de Genève



Le graphique sur l'évolution du nombre de frontaliers actifs dans le canton de Genève concerne les travailleurs résidant en France ayant obtenu une *autorisation de frontalière pour exercer une activité lucrative en Suisse* (non compris les personnes de nationalité suisse ou les binationaux, et celles travaillant dans les organisations internationales gouvernementales).

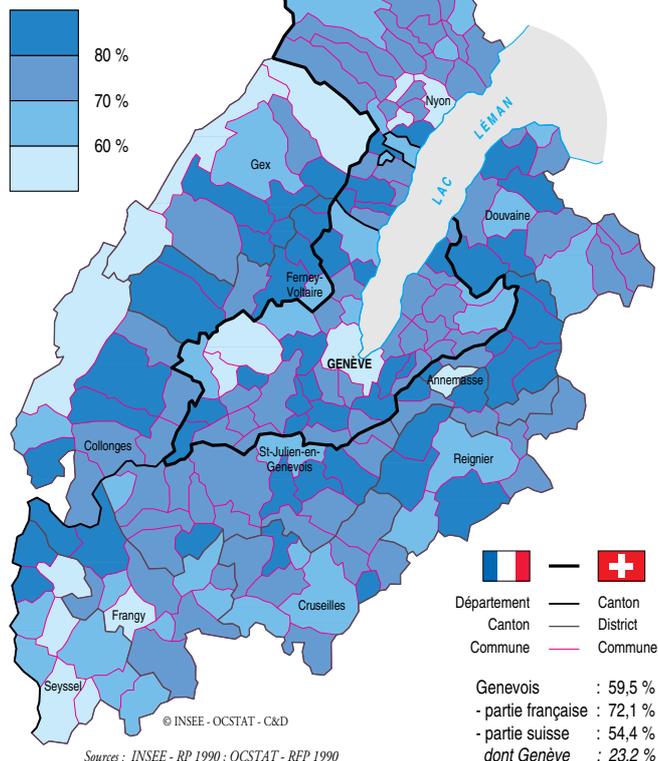
Équilibre population - emploi

Différence entre les emplois au lieu de travail et les actifs ayant un emploi au lieu de résidence



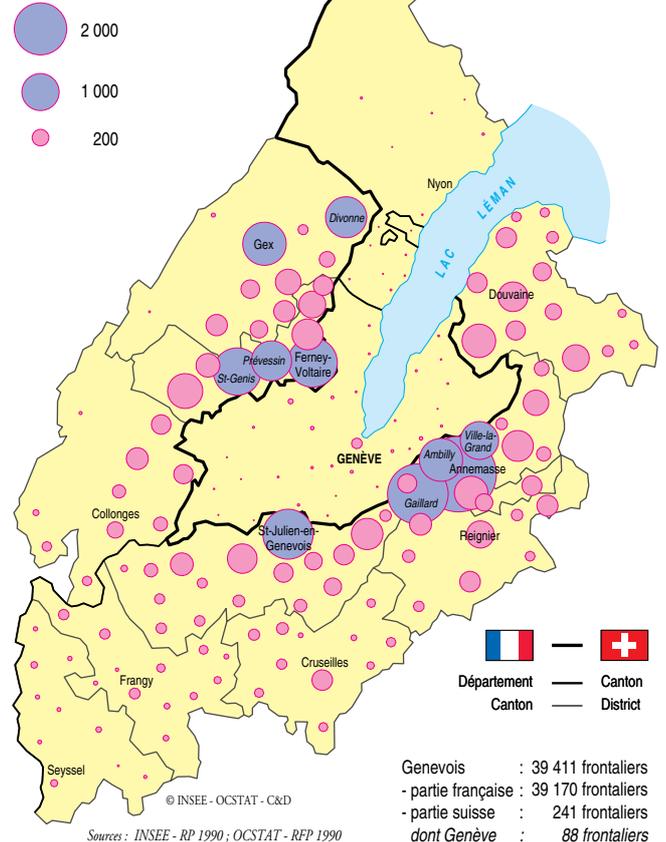
Mouvements domicile-travail (ou navettes)

Part des actifs ayant un emploi travaillant hors de leur commune de résidence



Frontaliers au lieu de résidence

Nombre de frontaliers



DANS la partie suisse du bassin, 9 896 personnes ont déclaré être en chômage en 1990. Dans la partie française, c'est le cas de 5 815 personnes. Rapportés à leur population active respective, ces chiffres donnent un taux de chômage de 4,2 % pour la Suisse et de 6,0 % pour la France.

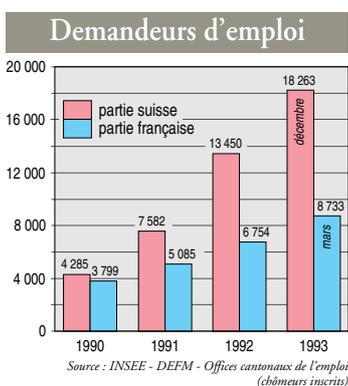
Le taux de chômage du côté suisse dépasse nettement la moyenne nationale (2,1 %). Il est un peu plus élevé dans le canton de Genève (4,4 %) que dans le district de Nyon (3,1 %). En revanche, côté français, on se situe encore bien au-dessous du taux de la région Rhône-Alpes (8,9 %) et plus encore du taux national (10,8 %). Dès le milieu de l'année 1990, la crise économique a commencé à ébranler les cantons romands, Genève d'abord, tandis que les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie font encore, à ce moment-là, figure de privilégiés dans l'ensemble de la France. Parmi les communes qui affichent des taux supérieurs aux deux moyennes enregistrées pour le bassin genevois, se trouvent, d'un côté de la frontière, la ville de Genève, Carouge, Vernier, Chêne-Bougeries ; de l'autre, Annemasse, Gaillard, Gex, Ambilly, Ville-la-Grand, Divonne, dont les taux se rapprochent des moyennes régionale ou nationale françaises, quand ils ne les dépassent pas.

Certains groupes sociaux sont plus vulnérables que d'autres. Les jeunes d'abord : les 20-24 ans connaissent les plus forts taux de chômage (pas loin des 10 % pour la partie suisse, 11 % pour la partie française), de même que les 25-29 ans, quoique dans une moindre mesure. Les femmes

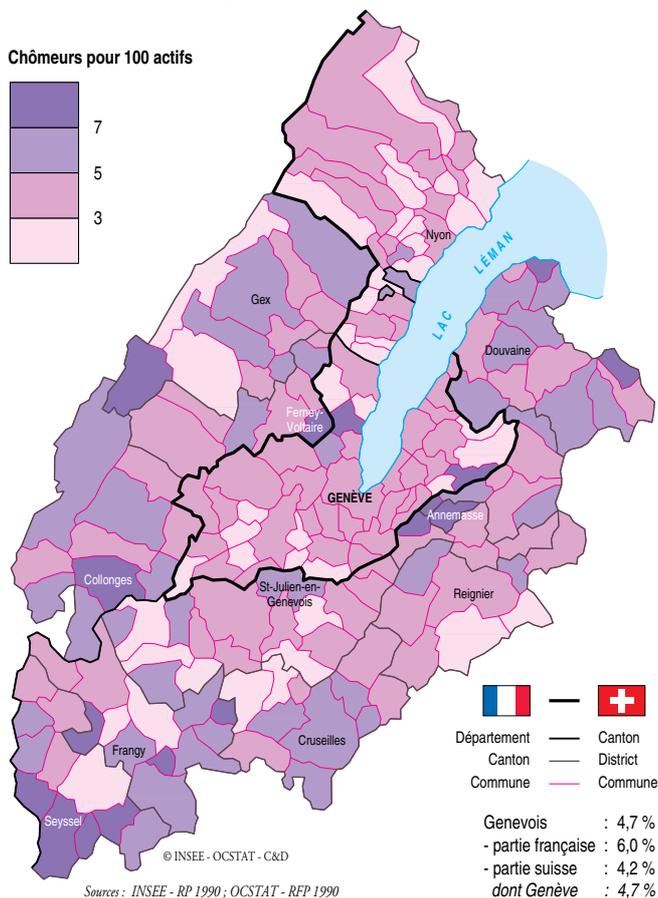
aussi paient un plus lourd tribut : dans la partie suisse du bassin genevois, le taux de chômage des femmes atteint 5,0 %, plus de deux points au-dessus de la moyenne nationale ; dans la partie française, 8,9 % des femmes se déclarent chômeuses, un pourcentage tout de même un peu inférieur à celui des départements de la Haute-Savoie (9,5 %) et de l'Ain (10,4 %). Au-delà de toutes les différences de structure et d'organisation, apparaissent les mêmes problèmes spécifiques d'insertion socio-économique.

Depuis 1990, la situation a encore considérablement changé. Les difficultés économiques se sont amplifiées et, avec elles, le chômage s'est développé à grande vitesse, en Suisse comme en France. À la fin 1993, on a compté 18 263 chômeurs inscrits auprès des offices de l'emploi du canton de Genève et du district de Nyon, soit un taux de chômage de 7,8 % qui laisse loin derrière lui la moyenne suisse (4,5 %). Côté français, le taux de chômage aussi a grimpé, se rapprochant des niveaux atteints dans la région Rhône-Alpes (11,8 % à la fin décembre 1993) et dans l'ensemble de la France (12,2 %). Parmi d'autres facteurs, l'augmentation du chômage chez les frontaliers contribue à pousser ce taux vers le haut.

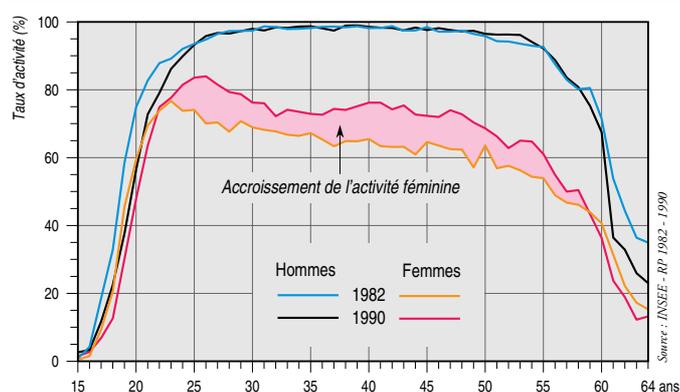
De part et d'autre de la frontière, le **taux d'activité** des femmes connaît un véritable bouleversement dans les années quatre-vingt. Dans la partie suisse du bassin genevois, il passe, pour les femmes âgées de 15 à 64 ans, de 55,4 % en 1980 à 63,1 % en 1990. Dans la partie française, entre 1982 et 1990, il augmente de 56,9 % à 63,2 %. Des différences significatives existent selon les tranches d'âge : de 15 à environ 23 ans, on observe une assez forte diminution du taux d'activité liée à une scolarisation plus intense ; mais, à partir de 25 ans, les taux d'activité croissent dans de fortes proportions, dépassant souvent les 70 %, aussi bien côté suisse que côté français. Dans le bassin genevois comme ailleurs, en Suisse ou en France, le travail féminin s'est imposé comme une réalité.



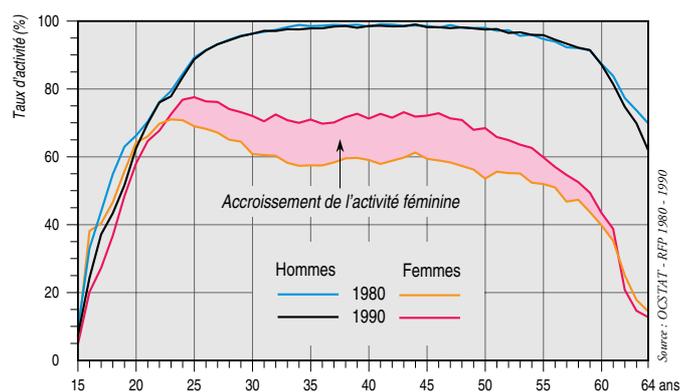
Taux de chômage 1990



Taux d'activité par sexe et par âge en 1982 et 1990



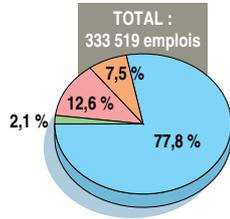
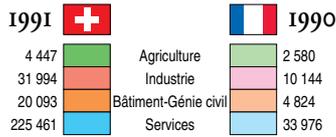
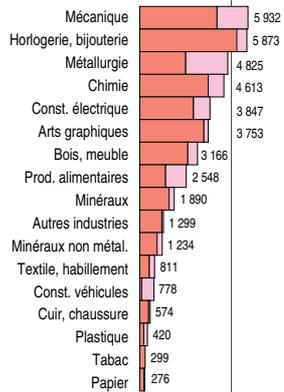
Taux d'activité par sexe et par âge en 1980 et 1990



Emploi par secteur au lieu de travail

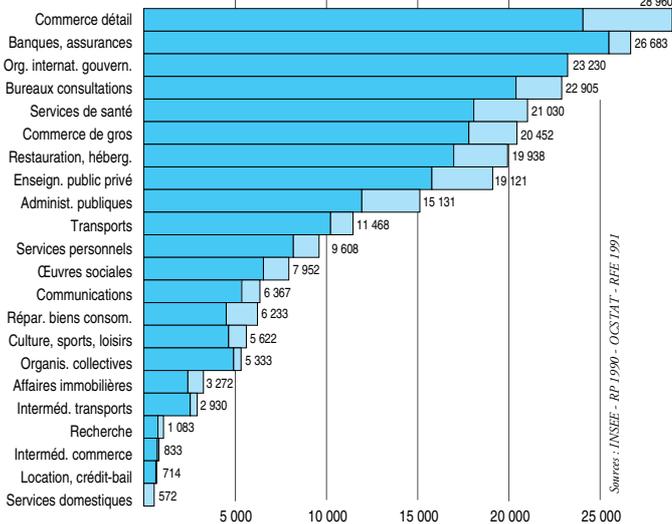
AGRICULTURE : 7 027

INDUSTRIE : 42 138



BÂTIMENT - GÉNIE CIVIL : 24 917

SERVICES : 259 437



Le tissu économique du bassin genevois est largement tourné vers les activités de services. En effet, en termes de personnes occupées, l'agriculture est devenue marginale (7 000 emplois, 2,1 % du total des emplois de la région en 1990-91) et la part du secteur secondaire est relativement faible : 42 100 emplois dans l'industrie (12,6 %) et 24 900 dans le bâtiment et génie civil (7,5 %). Le secteur tertiaire est donc largement prépondérant, puisqu'il offre près de quatre emplois sur cinq dans la région (259 400 sur un total de 333 500, soit 77,8 %).

La partie française du bassin est proportionnellement moins orientée vers les activités de services (65,9 % des emplois) que la partie suisse (80,0 %). En France, l'industrie et le bâtiment représentent encore près de 30,0 % des emplois, contre 18,4 % seulement en Suisse. Quant à l'agriculture, elle occupe 5,0 % des personnes travaillant en France contre 1,6 % en Suisse.

En résumé, si la partie française du bassin n'offre que le 15,4 % du total des emplois (soit une proportion deux fois moins importante que son poids démographique : 30,4 %), sa part est beaucoup plus forte dans les secteurs primaire et secondaire : plus du tiers dans l'agriculture (36,7 % des emplois du bassin), près du quart dans l'industrie (24,1 %) et environ un cinquième pour le bâtiment et génie civil (19,4 %).

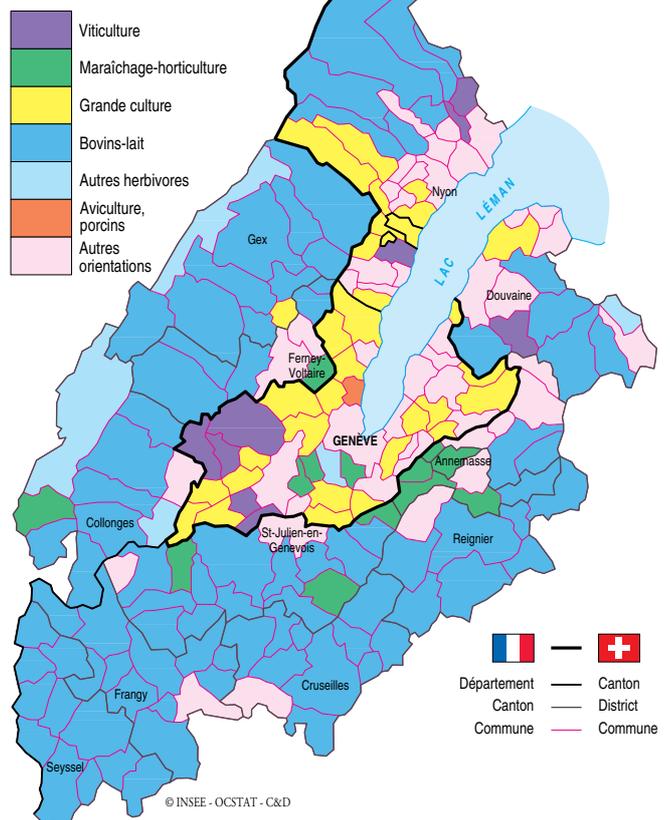
Bien que fortement urbanisé, le canton de Genève n'en possède pas moins une importante zone agricole qui couvre plus de la moitié de son territoire. En 1990, les agriculteurs genevois exploitent une surface agricole utile de plus de 11 000 hectares, dont 1 400 pour la vigne (Genève est le troisième canton viticole de Suisse), y compris des terrains situés en France. La surface cultivée par les agriculteurs dans le district de Nyon s'élève à 6 500 hectares. Dans la partie française, les activités agricoles dominantes sont la production laitière et le maraîchage, localisé en particulier au sud de Genève, des alentours d'Annemasse à Saint-Julien.

Entreprises privées de 500 salariés ou plus

Partie française		
DAV (Vétraz-Monthoux)	Matériels électriques	500 à 599
Canton de Genève		
STÉ. COOPÉRATIVE MIGROS - Genève	Commerce de détail	plus de 4000
COOP Genève	Commerce de détail	2000 à 3999
AU GRAND PASSAGE SA	Commerce de détail	750 à 799
GRANDS MAGASINS LA PLACETTE	Commerce de détail	750 à 799
NAVILLE SA	Commerce de détail	750 à 799
DU PONT DE NEMOURS	Commerce de gros	1000 à 1999
HEWLETT-PACKARD SA	Commerce de gros	500 à 749
CATERPILLAR OVERSEAS SA	Commerce de gros	500 à 749
UNION DE BANQUES SUISSES	Banques	2000 à 3999
CRÉDIT SUISSE	Banques	1000 à 1999
SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE	Banques	1000 à 1999
CBI-TDB Union Bancaire Privée	Banques	500 à 749
PICTET ET CIE	Banques	500 à 749
LOMBARD, ODIER ET CIE	Banques	500 à 749
BANQUE PARIBAS (Suisse) SA	Banques	500 à 749
SWISSAIR	Transport aérien	2000 à 3999
MONTRES ROLEX SA	Horlogerie	750 à 799
GAY FRÈRES SA	Bijouterie	750 à 799
GIVAUDAN	Industrie chimique	750 à 799
FIRMENICH SA	Industrie chimique	750 à 799
SA CONRAD ZSCHOKKE	Construction	750 à 799
AMBROSETTI SA	Construction	750 à 799
INDUNI ET CIE SA	Construction	500 à 749
CHARMILLES TECHNOLOGIES SA	Construction de machines	500 à 749
LANDIS ET GYR COMMUNICATIONS SA	Construction électrique	500 à 749
LAITIÈRES RÉUNIES	Industrie alimentaire	500 à 749
SECURITAS SA	Service de surveillance	500 à 749
ISS SERVISYSTEM SA	Service de nettoyage	500 à 749
HÔPITAL DE LA TOUR	Service de santé	500 à 749
District de Nyon		
ZYMA SA	Industrie chimique	500 à 749

Systèmes de production agricole dominants

Systèmes dominants en fonction de la marge brute standard (F) et de la surface d'exploitation (CH)

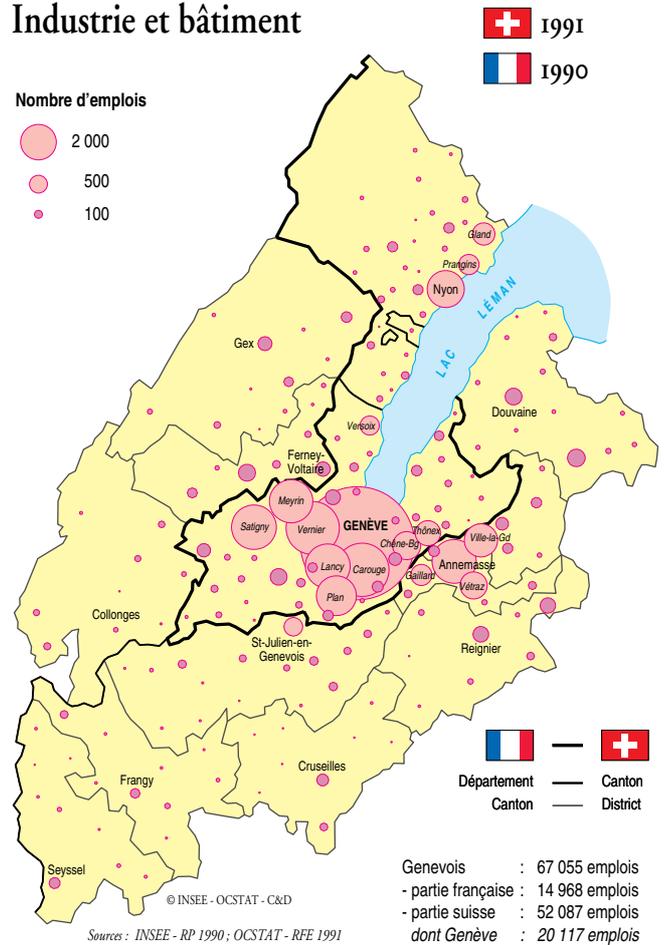


L'INDUSTRIE représente 12,6 % du total des emplois du bassin genevois. Elle donne l'image d'un ensemble à la fois assez homogène et diversifié : homogène, car on n'observe pas de grandes différences entre les composantes suisses et françaises de la région ; diversifié, car la gamme des activités industrielles y est bien représentée. La part de l'industrie est plus importante dans la partie française du bassin (19,7 %) et dans le district de Nyon (15,2 %) que dans le canton de Genève (11,1 %). Dans la partie française, l'industrie est orientée principalement vers la métallurgie (47,8 % des emplois du bassin y sont concentrés), les industries mécaniques et de construction de véhicules (35,2 %), l'industrie des produits alimentaires et des boissons (44,4 %), la construction électrique et électronique (23,4 %). Dans le district de Nyon, la chimie occupe une position particulièrement marquante (14,9 % des emplois du bassin). Dans le canton de Genève, c'est l'horlogerie-bijouterie qui confère à l'industrie son caractère spécifique ; le canton rassemble 89,5 % des actifs de cette branche. Genève est d'ailleurs une des capitales mondiales de l'horlogerie haut de gamme. L'industrie chimique, en particulier la fabrication de parfums et d'arômes, occupe également une large place (66,6 %), ainsi que les industries mécaniques, la construction électrique et électronique, les arts graphiques.

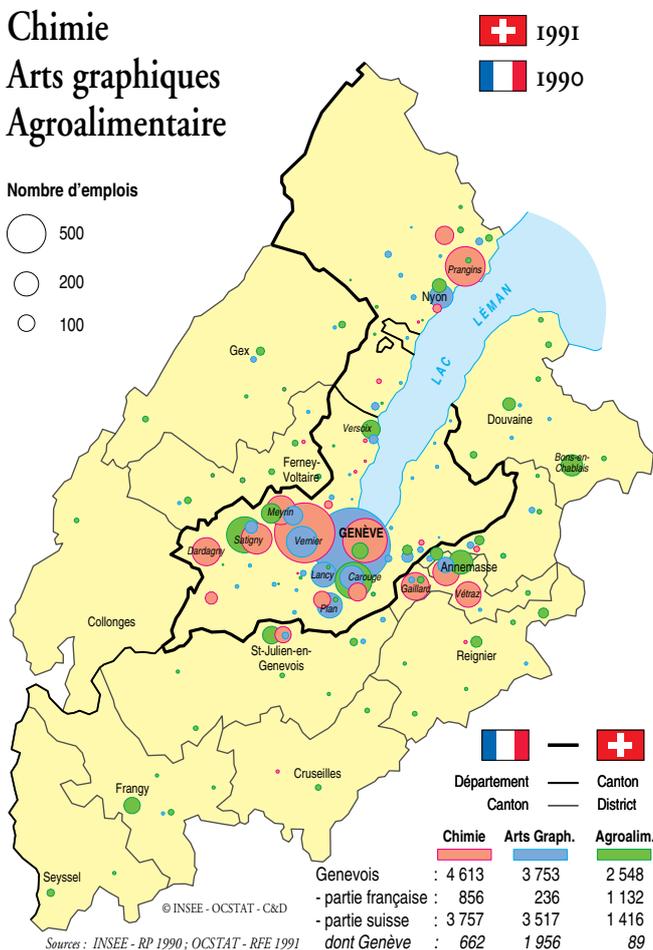
Le bâtiment et le génie civil représentaient encore 7,5 % du total des emplois de la région en 1990-91. Compte tenu du ralentissement des activités de ce secteur, ce chiffre devrait avoir diminué dans la période récente.

Au cours des années quatre-vingt, l'industrie et le bâtiment n'ont pas connu la même évolution dans les différentes parties de l'espace franco-valdo-genevois. En France, ce secteur d'activité a enregistré une croissance sensible des emplois entre 1982 et 1990 (+ 8,5 %) ; du côté suisse, la hausse a été plus modérée dans le district de Nyon (+ 3,5 % entre 1985 et 1991), alors que dans le canton de Genève, l'emploi a diminué de 5,6 %. Dans la ville de Genève, où l'industrie et le BTP ne représentent plus que 13,0 % du total des emplois, le recul a été particulièrement marqué (- 18,3 %).

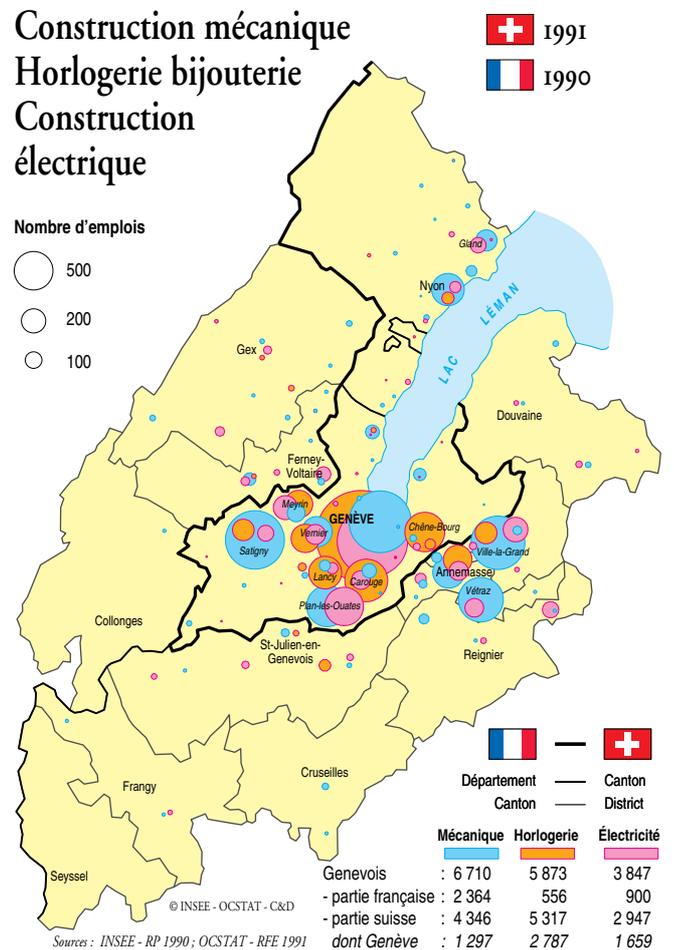
Industrie et bâtiment



Chimie Arts graphiques Agroalimentaire



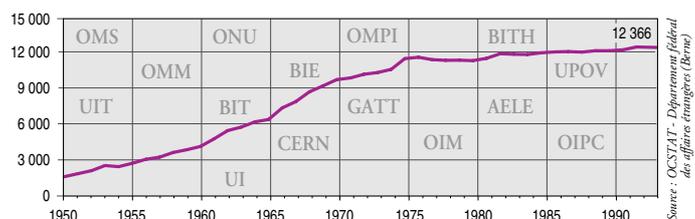
Construction mécanique Horlogerie bijouterie Construction électrique



DANS le bassin genevois, près de quatre actifs sur cinq sont occupés dans le secteur tertiaire. Non seulement l'économie s'est de longue date orientée vers les activités de services dans l'agglomération genevoise, mais encore les régions française et vaudoise voisines ont participé à cette dynamique. Les activités commerciales et immobilières, les services rendus aux entreprises, en particulier, ont connu un essor remarquable. Le développement des grandes surfaces de vente dans les communes autour de Genève d'abord, en France voisine et dans le district de Nyon ensuite, a également été très rapide.

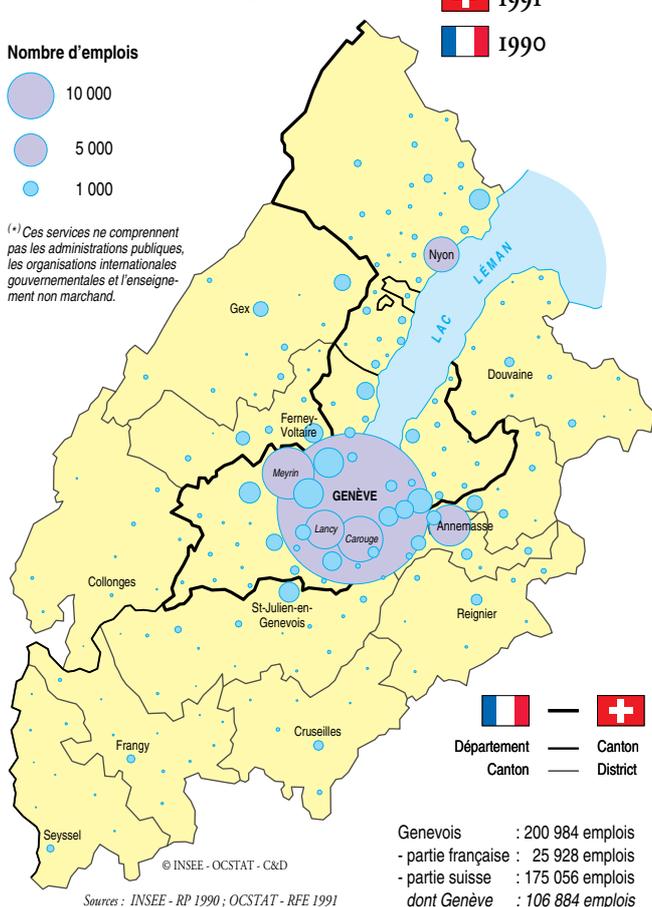
Parmi les particularités les plus notables du secteur tertiaire dans la région, il faut citer l'importance de la place financière genevoise, la présence de nombreuses organisations internationales, dont l'ONU et le CERN (dont la localisation est transfrontalière), et celle d'environ 250 multinationales. Large proportion de banques étrangères, tradition de la banque privée : la vocation internationale du secteur bancaire genevois est affirmée. Les organisations internationales gouvernementales occupent plus de 21 000 personnes, dont plus de la moitié habitent hors de Genève, principalement sur territoire français, dans le Pays de Gex en particulier. Quelque 120 missions permanentes gravitent autour de ces organisations, ainsi que de nombreuses organisations internationales non gouvernementales. Au total, on estime à près de 30 000 les emplois du secteur international (au sens large).

Fonctionnaires internationaux travaillant à Genève



Source : OCSTAT - Département fédéral des affaires étrangères (Berne)

Services marchands(*)

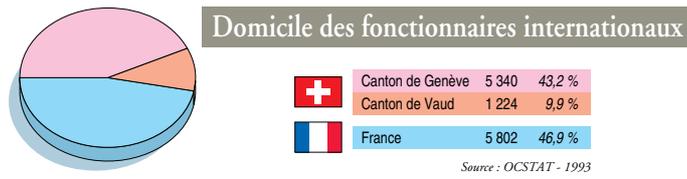


Organisations internationales à Genève

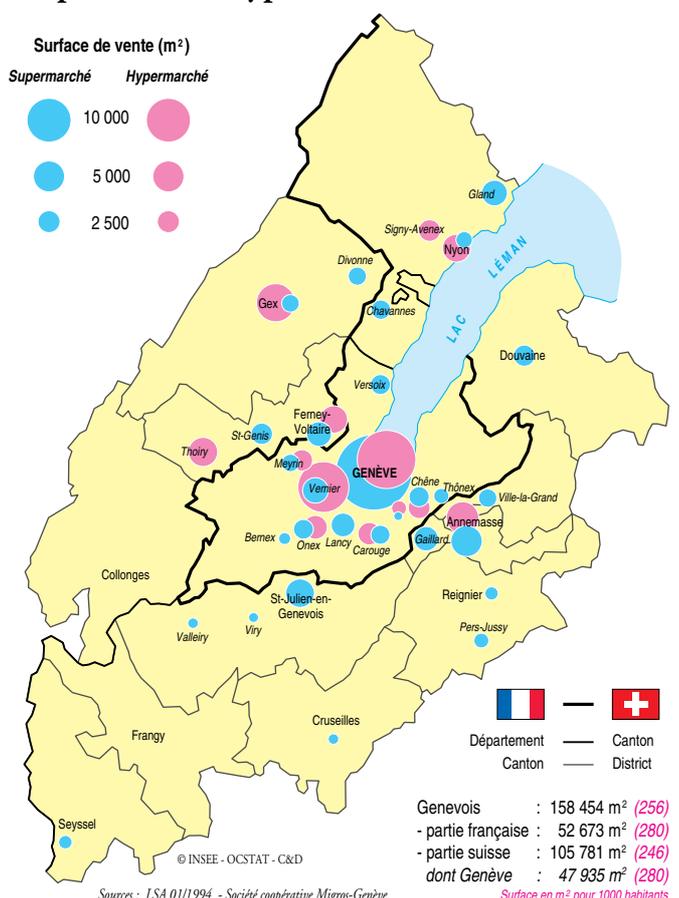
Organisations internationales gouvernementales		Emplois 1993	Dont fonctionnaires
<i>Organisations du système des Nations Unies</i>			
Office des Nations Unies	ONU	4 159	3 688
Bureau international du travail	BIT	1 877	1 518
Organisation mondiale de la santé	OMS	1 925	1 506
Union internationale des télécommunications	UIT	811	694
Organisation météorologique mondiale	OMM	369	285
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	OMPI	547	426
Bureau international d'éducation	BIE	109	25
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	GATT	485	416
<i>Organisations européennes</i>			
Organisation européenne pour la recherche nucléaire	CERN	10 687	3 506
Association européenne de libre-échange	AELE	98	91
<i>Autres organisations</i>			
Organisation internationale pour les migrations	OIM	194	164
Union interparlementaire	UI	34	29
Organisation internationale de protection civile	OIPC	15	7
Union internat. pour la protection des obtentions végétales	UPOV	8	7
Bureau international des textiles et de l'habillement	BITH	4	4
Ensemble		21 322	12 366
<i>Organisations internationales non gouvernementales (comptant plus de 100 emplois)</i>			
Comité international de la Croix rouge	CICR		
Fédération internationale des sociétés de la Croix rouge et du Croissant rouge	IFRC		
Conseil oecuménique des églises	COE		
Fédération luthérienne mondiale	FLM		
Fondation de l'école internationale de Genève			
Association du transport aérien international	IATA		
Institut Battelle			
Organisation internationale de normalisation	ISO		
Union européenne de radiodiffusion	UEF		
Commission électrotechnique internationale	CEI		

Source : OCSTAT - 1993

Domicile des fonctionnaires internationaux



Supermarchés, hypermarchés



L'INFRASTRUCTURE hôtelière de la région est encore assez nettement concentrée dans la ville de Genève, mais elle a connu ces dernières années un développement notable dans la partie française de l'agglomération et, pour la partie suisse, dans les environs de l'aéroport. Les quelque 300 hôtels du bassin genevois offrent une capacité d'hébergement de près de 21 000 lits, dont plus du quart sont situés en France. En ce qui concerne plus particulièrement Genève, la part des grands hôtels et des établissements haut de gamme est prépondérante ; les réunions internationales et le tourisme d'affaires en constituent les principales sources de clientèle. À titre indicatif, sur la base des chiffres de 1992, pour 100 nuitées enregistrées dans les hôtels du canton de Genève, on en a compté 15 dans le Pays de Gex et 21 sur la rive savoyarde du Léman (qui inclut Thonon et Évian).

La qualité des communications d'une agglomération avec sa région naturelle, et plus largement avec le reste du monde, est primordiale pour son développement économique, culturel et social. À ce titre, l'aéroport international de Cointrin joue un rôle prépondérant en conférant à l'espace considéré, et bien au-delà, un fort potentiel de développement et d'attractivité. Il est classé parmi les 20 premiers aéroports européens et les 50 plus importants du monde. Ses liaisons régulières avec la plupart des parties du globe et le volume de son trafic (458 000 passagers et 4 700 tonnes de fret par mois, en 1993), comparés à la population de la région, attestent la vocation internationale de Genève en tant que centre de conférences et de manifestations culturelles et commerciales diverses (Salon du livre, Salon de l'automobile, Télécom, etc.).

Les liaisons autoroutières sont maintenant bien développées de part et d'autre de la frontière, et la jonction France-Suisse est assurée depuis 1993 par le contournement ouest de Genève, en attendant que soit réalisée, à l'est, la nouvelle traversée de la rade.

Transports publics : des retards qui se combrent

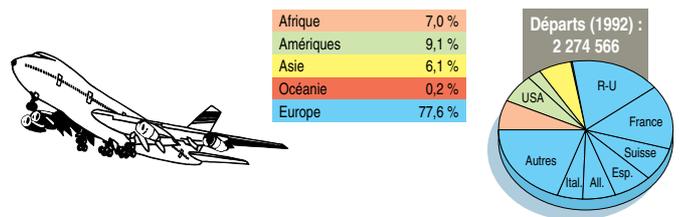
Le réseau de transports comporte encore certaines faiblesses dans le bassin genevois :

- dans le domaine des liaisons ferroviaires, Genève n'a pas su prendre la place à laquelle elle pouvait « géographiquement » aspirer dans le réseau européen ; des rendez-vous « historiques » ont été manqués ;
- les transports publics urbains ont vu leur développement contrarié par la présence de la frontière.

Mais, l'évolution récente est riche en signes positifs, parmi ceux-ci :

- la région aura un raccordement au réseau TGV français, pour ne pas dire européen ; cette infrastructure modèlera certainement le paysage physique et économique du bassin genevois, tout en opérant un désenclavement ferroviaire ;
- de plus nombreuses lignes de transports publics traversent la frontière et les développements d'infrastructures se conçoivent de façon transfrontalière ;
- la traversée de la rade devrait être réalisée selon un calendrier maintenant fixé ;
- l'équipement autoroutier de la région devrait être complété prochainement par une liaison directe entre Annecy et Saint-Julien (A 410) et la construction de l'A 400 reliant la Vallée de l'Arve à Thonon (autoroute Sud-Léman).

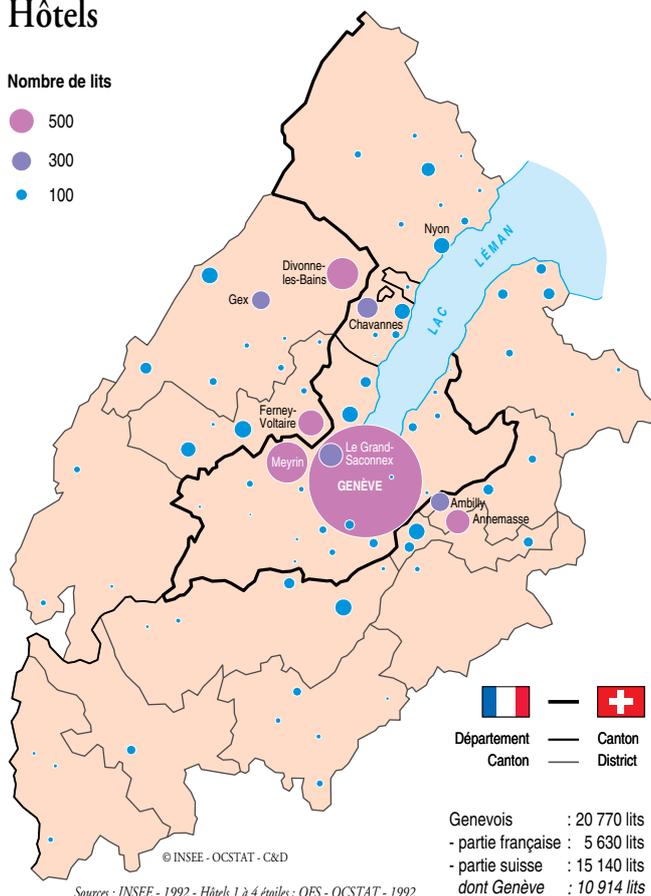
Destination des voyageurs au départ de Genève



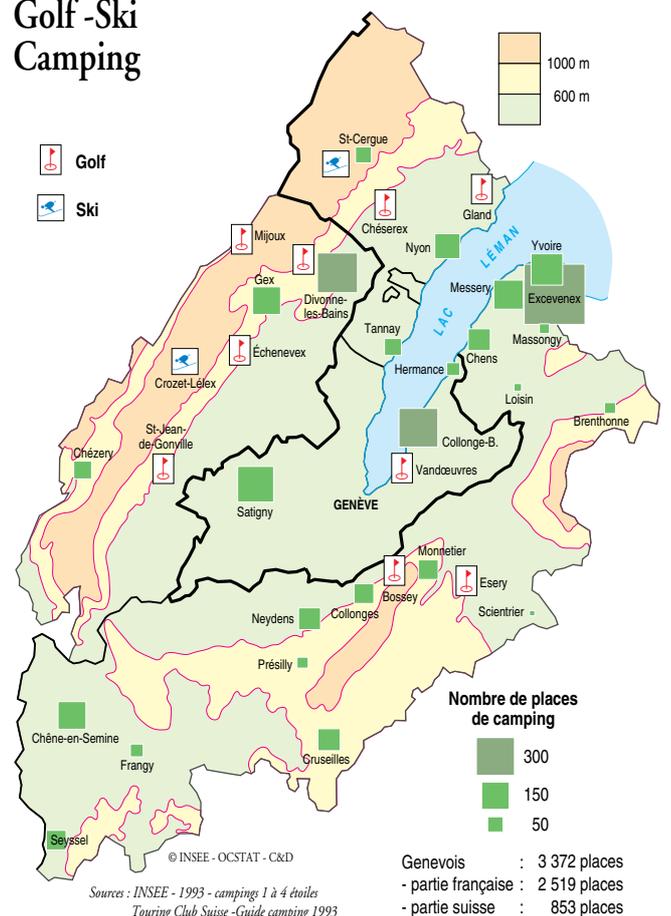
Hôtels

Nombre de lits

- 500
- 300
- 100



Golf -Ski Camping



À l'image de la population, le parc des habitations principales s'est transformé plus nettement dans les communes françaises proches et dans le district de Nyon que dans le canton de Genève, considéré globalement. L'afflux massif de nouveaux résidents durant la période 1970-90 a entraîné le développement, tout autour des limites cantonales genevoises, d'une bande de territoire largement urbanisée. Ainsi l'âge des logements qui passe, pour ceux construits entre 1968 et 1990, d'une proportion supérieure à 50 % dans cette couronne à des valeurs inférieures à 35 % dans les communes genevoises les plus importantes (20 % seulement en ville de Genève).

En passant de 58 300 résidences principales en 1982 à 72 500 en 1990, le parc de logements de la partie française a augmenté de 24,3 %. Dans la partie suisse, cette croissance n'est que de 12,5 % (166 800 habitations principales en 1980, 187 600 en 1990).

La différence ne se situe pas seulement sur le plan quantitatif, mais aussi sur le plan de la structure du parc. Les autres indicateurs sur le type d'habitat - taille moyenne des logements, part de logements individuels ou proportion de propriétaires - définissent très clairement trois zones, à l'intérieur desquelles il existe une unité évidente.

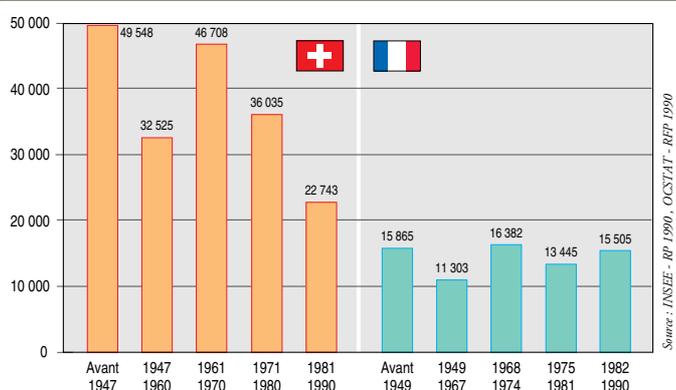
La première, où « l'effet frontière » est plus atténué, est formée par la ville de Genève et sa banlieue et s'étend jusqu'aux villes françaises d'Annemasse, Saint-Julien-en-Genevois et Ferney-Voltaire. À cette conurbation on peut assimiler celle vaudoise de Nyon-Gland, qui présente les mêmes caractéristiques. On trouve ici surtout des logements anciens, de petite taille et situés dans des immeubles collectifs. La proportion de propriétaires de leur logement est en général faible.

Une seconde zone couvre les communes françaises les plus périphériques de la région. Elle se caractérise par de fortes concentrations de maisons individuelles, construites récemment et habitées par leur propriétaire. C'est notamment le cas des communes du pied du Jura et de la partie sud et sud-ouest du bassin.

Entre ces deux extrêmes se dessine une troisième zone intermédiaire, formée par les communes de la campagne genevoise et nyonnaise, qui marque en quelque sorte la transition entre les deux types d'habitat. Un petit nombre de communes situées sur les rives du Léman, traditionnellement résidentielles et composées en bonne partie de maisons de haut standing, anciennes ou récentes, représentent la seule exception à l'intérieur de cette zone.

Un tissu urbain relativement ancien et déjà structuré, l'exiguïté du territoire, des prix plus élevés, une réglementation en matière de construction très contraignante et moins de facilités en matière d'accession à la propriété, sont certainement quelques-unes des raisons qui expliquent le décalage existant surtout entre canton de Genève et « France voisine ». Le nombre élevé de résidences secondaires recensées dans les communes françaises en bordure de frontière ne serait-il pas en étroite relation avec cette disparité des situations ?

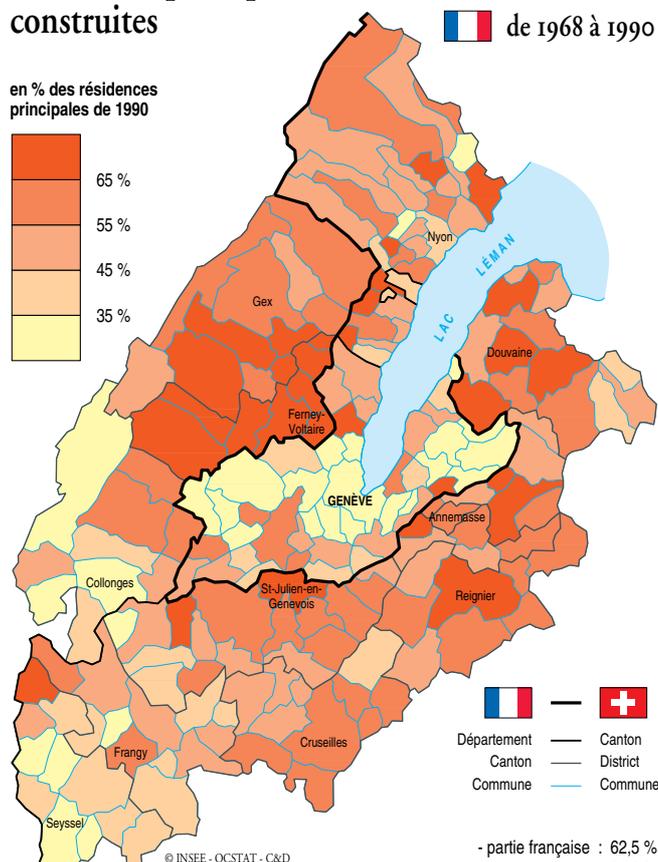
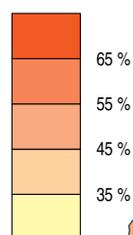
Époque d'achèvement des résidences principales



Résidences principales construites

de 1970 à 1990
de 1968 à 1990

en % des résidences principales de 1990



Département Canton
Canton District
Commune Commune

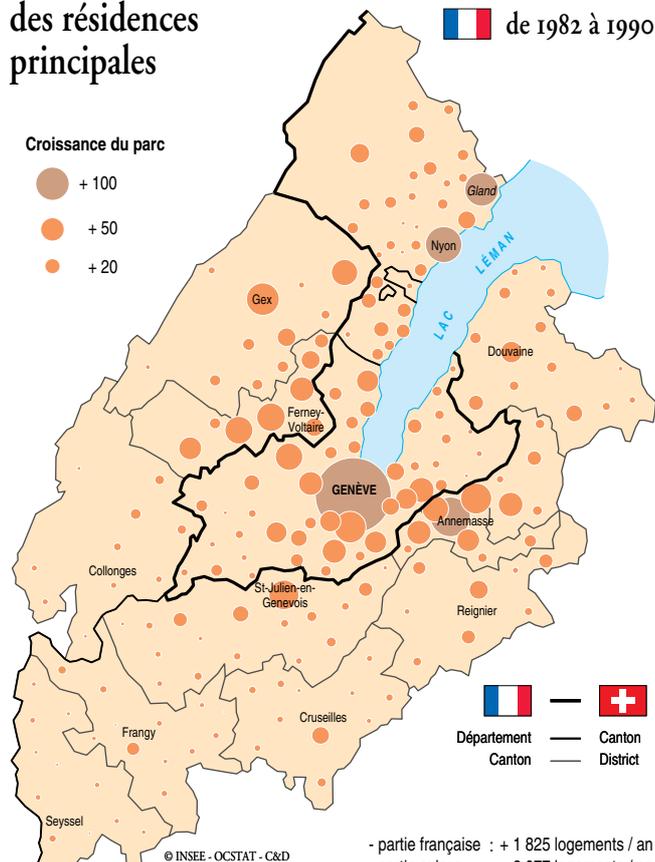
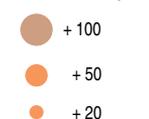
- partie française : 62,5 %
- partie suisse : 31,3 %
dont Genève : 20,1 %

Sources : INSEE - RP 1990 ; OCSTAT - RFP 1990

Évolution annuelle des résidences principales

de 1980 à 1990
de 1982 à 1990

Croissance du parc



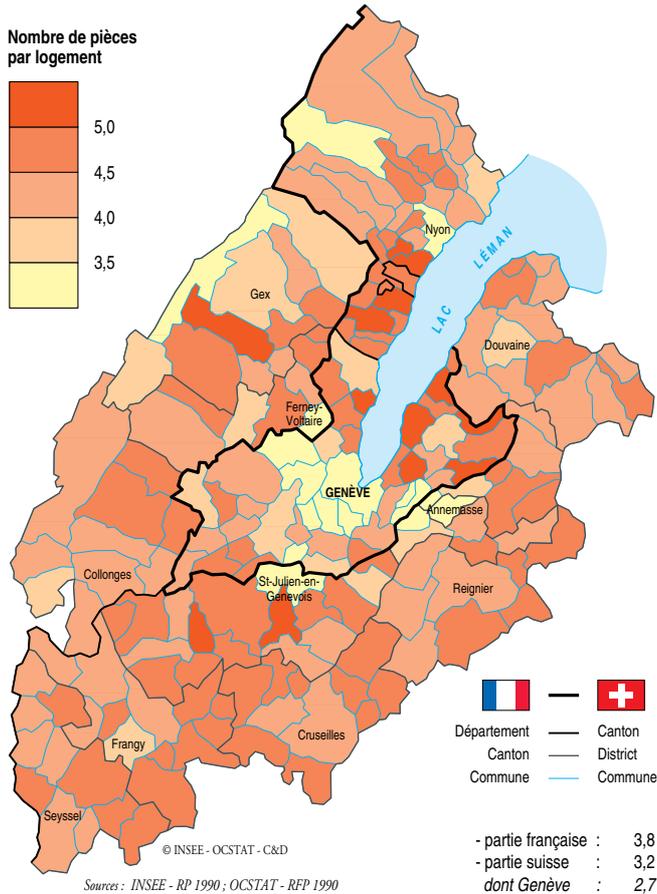
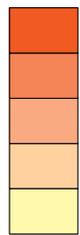
Département Canton
Canton District

- partie française : + 1 825 logements / an
- partie suisse : + 2 077 logements / an
dont Genève : + 518 logements / an

Sources : INSEE - RP 1990 ; OCSTAT - RFP 1990

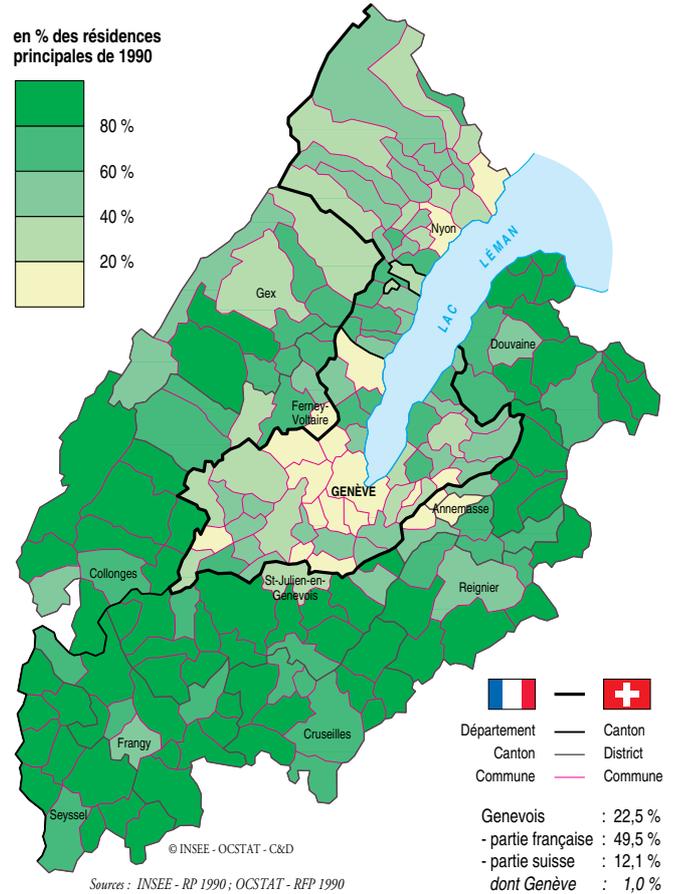
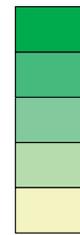
Taille moyenne des logements

Nombre de pièces par logement



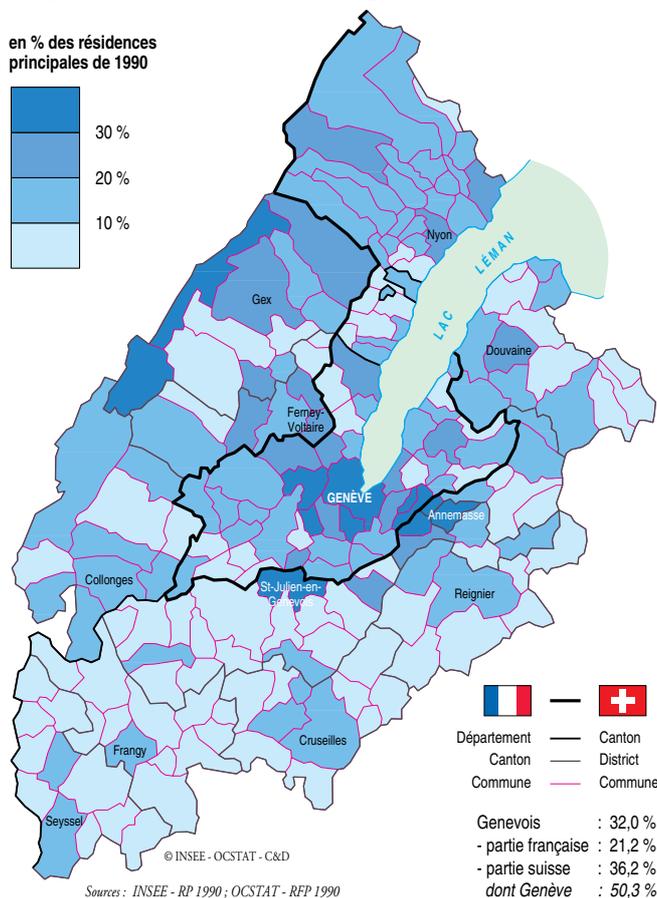
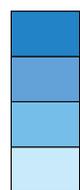
Maisons individuelles

en % des résidences principales de 1990



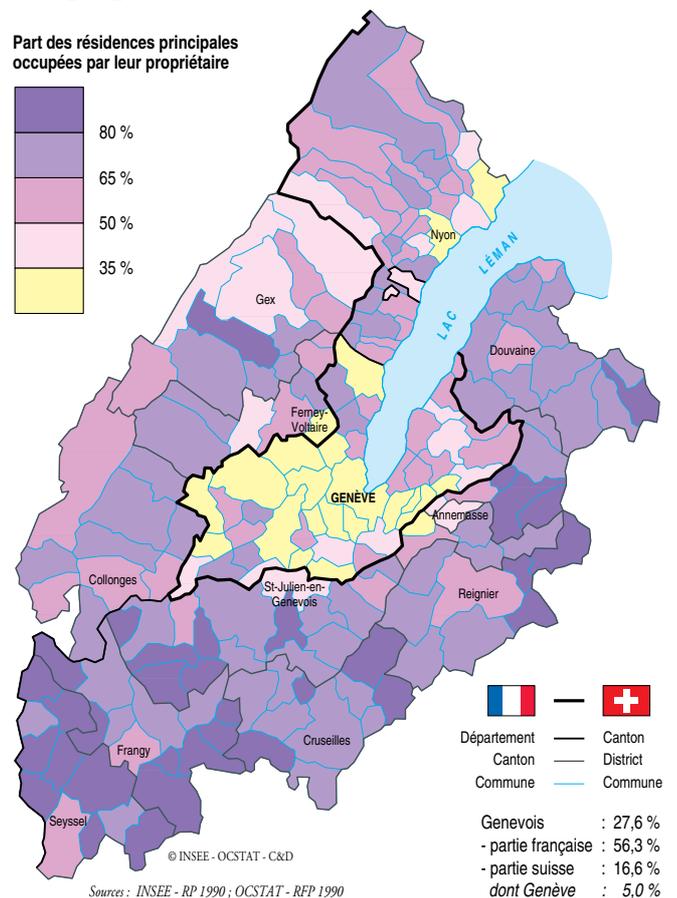
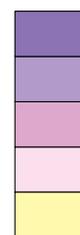
Logements d'une ou deux pièces

en % des résidences principales de 1990



Les propriétaires

Part des résidences principales occupées par leur propriétaire



LES revenus imposables par foyer fiscal sont difficilement comparables de part et d'autre de la frontière. Ils dépendent, bien sûr, du niveau des rémunérations mais également des revenus effectivement pris en considération pour l'imposition, des déductions et abattements accordés (plus élevés en France), des taux des prélèvements fiscaux, lesquels laissent à disposition des ménages une part variable de leur revenu. Enfin et surtout, il convient de tenir compte du niveau des prix pour évaluer le pouvoir d'achat des revenus, c'est-à-dire leur niveau réel.

Ainsi, par exemple, selon les comparaisons internationales de prix effectuées dans le cadre de l'OCDE, le niveau des prix de la consommation finale privée des ménages était plus élevé de 30,6 % en Suisse qu'en France en 1990 ; symétriquement, il était inférieur de 24,4 % en France par rapport à la Suisse. Ces résultats montrent qu'on surévalue le pouvoir d'achat réel du franc suisse en recourant aux taux de change du marché.

Dans la partie suisse de la région, le revenu imposable moyen par foyer fiscal - chiffre établi pour les années fiscales 1989-90 - dépasse légèrement 61 000 francs par an. Il est supérieur d'un tiers (33,5 %) au revenu imposable moyen calculé pour l'ensemble de la Suisse. Il est plus élevé dans le district de Nyon (64 000 francs) que dans le canton de Genève (61 300 francs). Dans cette partie de la région, le revenu imposable moyen par foyer fiscal et par commune varie de 1 à 5, le plus bas étant enregistré dans des communes montagnardes (Saint-Cergue : 39 300 francs) ou comptant une forte proportion d'ouvriers (Vernier : 47 100 francs). Les communes où les revenus imposables moyens sont les plus élevés sont des communes résidentielles situées généralement en bordure du lac, en particulier sur la rive gauche. Dans la riche commune de Coligny, adjacente à Genève, les contribuables bénéficient d'un revenu imposable moyen supérieur à 200 000 francs suisses par an.

Dans la partie française, les revenus imposables par foyer fiscal (74 000 francs en 1990) sont inférieurs, en moyenne, à ceux calculés pour l'ensemble de la France (77 200 francs en 1989, le montant pour 1990 n'étant pas disponible). Ces revenus sont plus élevés dans le Pays de Gex (86 000 francs) que dans le Genevois haut-savoyard (70 400 francs). Il convient de signaler que les fonctionnaires internationaux ne sont pas imposés sur leur revenu du travail dans leur commune de résidence et que les frontaliers travaillant à Genève et résidant en France ont leurs salaires imposés sur leur lieu de travail. La plus grande part des revenus de ces deux catégories d'actifs ne sont donc pas pris en considération dans les chiffres concernant les communes françaises. Les revenus imposables moyens varient de 1 à 3. Les revenus les plus faibles sont enregistrés dans les communes de caractère rural, souvent extrêmement peu peuplées et comptant beaucoup de personnes âgées. Il s'agit notamment de communes situées dans le massif du Vuache (par exemple, Minzier : 42 200 francs ; Jonzier-Épagny : 47 200 francs).

C'est au nord du Pays de Gex que les revenus imposables sont les plus élevés. Ces communes de caractère résidentiel (Échenevex : 118 600 francs ; Prévevassin : 114 200 francs) ne sont toutefois pas contiguës aux communes les plus aisées de la partie suisse de la région. En revanche, du côté du Genevois haut-savoyard, les communes où les foyers fiscaux ont les revenus les plus élevés se situent dans la banlieue résidentielle d'Annemasse. D'autres communes où les revenus imposables par foyer fiscal sont élevés bordent la pointe d'Yvoire, sur la rive sud du lac. Dans la partie savoyarde de la région, les plus gros revenus imposables moyens par commune ne dépassent pas 96 000 francs. Le mode d'imposition des frontaliers explique le relativement bas niveau constaté dans certaines communes touchant la frontière genevoise.

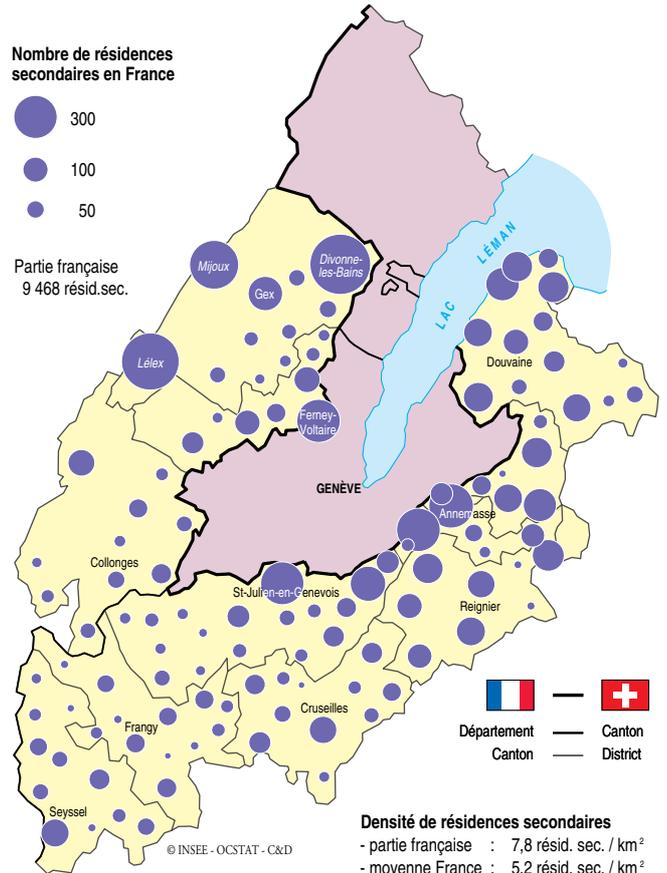
Remarque : les données sur les revenus fiscaux moyens des foyers fiscaux ne peuvent pas être comparées de part et d'autre de la frontière. Les définitions sont différentes ; le niveau des prix et le coût de la vie sont notablement plus élevés en Suisse qu'en France. Les comparaisons sont toutefois valables à l'intérieur des zones française et suisse de la région.

Résidences secondaires

Nombre de résidences secondaires en France

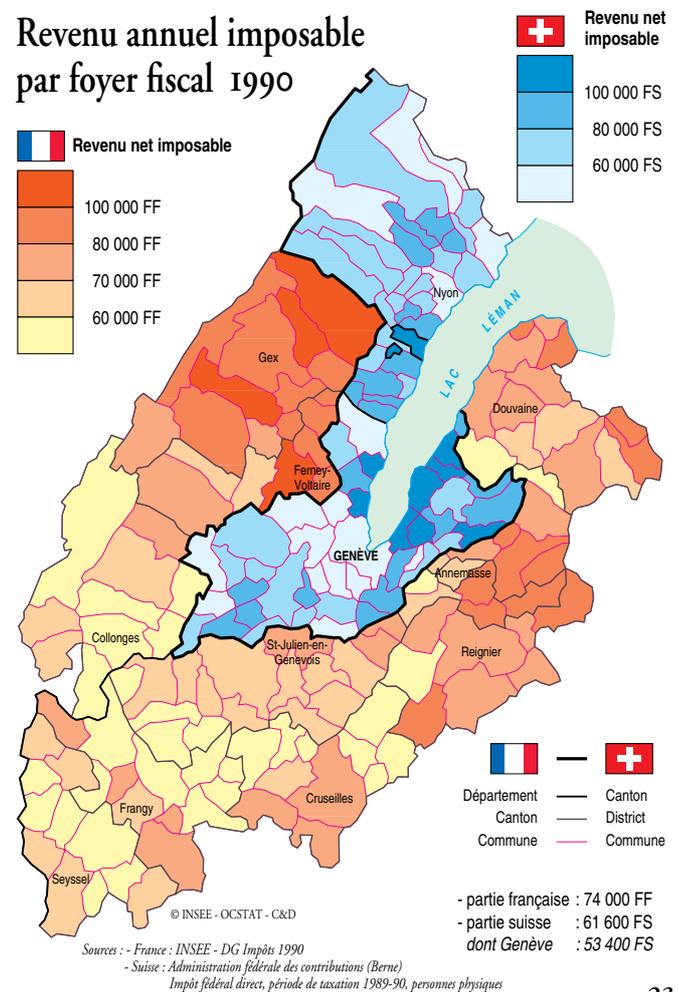
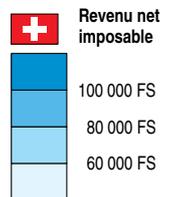
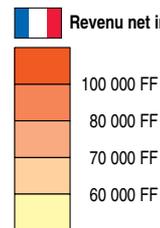


Partie française
9 468 résid.sec.



Revenu annuel imposable par foyer fiscal 1990

Revenu net imposable



Liste des communes

1 : Code géographique INSEE - OFS
2 : Nom de la commune3 : Population sans doubles comptes 1990
4 : Coordonnées sur la carte

1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
FRANCE															
DÉPARTEMENT DE L'AIN															
071	CESSY	1 763	B3	065	CHAUMONT	325	A5	235	SAINT-GERMAIN-SUR-RHÔNE	230	A4	6629	MEINIER	1 546	C3
078	CHALLEX	967	A4	066	CHAVANNAZ	111	B5	243	SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	7 922	B4	6630	MEYRIN	19 519	B3
103	CHEVRY	733	B3	068	CHÊNE-EN-SEMINE	234	A5	259	SAPPEY (LE)	284	B4	6631	ONEX	15 736	B4
104	CHÉZERY-FORENS	357	A3	069	CHÈNEX	364	B4	260	SAVIGNY	458	A4	6632	PERLY-CERTOUX	2 524	B4
109	COLLONGES	1 000	A4	070	CHENS-SUR-LÉMAN	1 063	C3	262	SCIENRIER	561	C4	6633	PLAN-LES-OUATES	4 915	B4
114	CONFORT	449	A4	071	CHESSÉNAZ	107	A5	269	SEYSEL	1 630	A5	6634	PREGNY-CHAMBÉSY	2 463	B3
135	CROZET	1 164	B3	074	CHEVRIER	221	A4	285	USINENS	236	A5	6635	PRESINGE	560	C3
143	DIVONNE-LES-BAINS	5 580	B2	075	CHILLY	740	A5	288	VALLEIRY	1 748	A4	6636	PUPLINGE	2 209	C3
153	ÉCHENEVEUX	997	B3	077	CLARAFOND	550	A4	291	VANZY	222	A5	6637	RUSSIN	345	B3
158	FARGES	559	A4	078	CLERMONT	244	A5	293	VEIGY-FONCENEX	2 405	C3	6638	SATIGNY	2 320	B3
160	FERNEY-VOLTAIRE	6 408	B3	082	COLLONGES-SOUS-SALÈVE	2 696	B4	296	VERS	440	B4	6639	SORAL	518	B4
173	GEX	6 615	B2	086	CONTAMINE-SARZIN	293	B5	298	VÉTRAZ-MONTHOUX	4 311	C4	6640	THONEX	10 180	C3
180	GRILLY	634	B2	088	COPPONEX	459	B5	305	VILLE-LA-GRAND	6 469	C3	6641	TROINEX	1 383	B4
205	LANCRANS	815	A4	094	CRANVES-SALES	3 931	C3	306	VILLY-LE-BOUVERET	261	B5	6642	VANDOEUVRES	1 865	C3
209	LÉAZ	461	A4	096	CRUSEILLES	2 716	B5	309	VIRY	2 550	B4	6643	VERNIER	28 482	B3
210	LÉLEX	232	A3	100	DESINGY	512	A5	313	VOVRAY-EN-BORNES	221	B4	6644	VERSOIX	8 604	B3
247	MIJOUX	258	B2	101	DINGY-EN-VUACHE	336	A4	314	VULBENS	751	A4	6645	VEYRIER	7 039	C4
281	ORNEX	2 263	B3	105	DOUVAINE	3 354	C3	315	YVOIRE	432	C2	CANTON DE VAUD - DISTRICT DE NYON			
288	PÉRON	1 202	A3	107	DROISY	71	A5	SUISSE				5701	ARNEX-SUR-NYON	109	C2
308	POUGNY	600	A4	109	ÉLOISE	656	A4	CANTON DE GENÈVE				5702	ARZIER	1 446	C1
313	PRÉVÉSSIN-MOENS	3 723	B3	118	ÉTREMBIÈRES	1 374	C4	6601	AIRE-LA-VILLE	499	B3	5703	BASSINS	709	C1
354	SAINT-GENIS-POUILLY	5 696	B3	121	EXCENEVEUX	657	C2	6602	ANIÈRES	1 446	C3	5704	BEGNINS	1 184	C2
360	SAINT-JEAN-DE-GONVILLE	1 001	A3	124	FEIGÈRES	962	B4	6603	AVULLY	1 782	B4	5705	BOGIS-BOSSEY	736	C2
397	SAUVERNY	1 067	B3	126	FESSY	485	D3	6604	AVUSY	908	B4	5706	BOREX	751	C2
399	SÉGNY	1 211	B3	128	FILLINGS	2 005	C4	6605	BARDONNEX	1 704	B4	5707	CHAVANNES-DE-BOGIS	986	B2
401	SERGY	1 201	B3	130	FRANCIENS	305	A5	6606	BELLEVEUE	1 565	B3	5708	CHAVANNES-DES-BOIS	317	B3
419	THOIRY	3 015	A3	131	FRANGY	1 521	A5	6607	BERNEX	8 646	B4	5709	CHÈSEREX	748	B2
435	VERSONNEX	1 866	B3	133	GAILLARD	9 592	C4	6608	CAROUGE	15 036	B4	5710	COINSINS	338	C2
436	VESANCY	363	B2	144	JONZIER-ÉPAGNY	401	B4	6609	CARTIGNY	663	B4	5711	COMMUGNY	2 026	C2
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAOVIE															
006	ALLONZIER-LA-CAILLE	851	B5	145	JUVIGNY	512	C3	6610	CÉLIGNY	633	C2	5712	COPPET	1 827	C2
008	AMBILLY	5 904	C3	150	LOISIN	1 071	C3	6611	CHANCY	637	B4	5713	CRANS-PRÈS-CÉLIGNY	1 593	C2
009	ANDILLY	509	B4	153	LUCINGES	884	C3	6612	CHÈNE-BOUGERIES	9 076	C3	5714	CRASSIER	512	C2
012	ANNEMASSE	27 669	C3	156	LULLY	412	D3	6613	CHÈNE-BOURG	6 235	C3	5715	DUILLIER	642	C2
015	ARBUSIGNY	580	C4	158	MACHILLY	829	C3	6614	CHOULEX	799	C3	5716	EYSINS	769	C2
016	ARCHAMPS	1 070	B4	168	MARLIOZ	428	B5	6615	COLLEX-BOSSY	952	B3	5717	FOUNEX	1 775	C2
021	ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME	1 139	C4	171	MASSONGY	1 035	C2	6616	COLLONGE-BELLERIVE	4 769	C3	5718	GENOLIER	1 316	C2
025	BALLAISON	930	C3	177	MENTHONNEX-EN-BORNES	419	C4	6617	COLOGNY	3 801	C3	5719	GINGINS	928	C2
029	BASSY	312	A5	178	MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT	393	A5	6618	CONFIGNON	2 532	B4	5720	GIVRINS	704	C2
031	BEAUMONT	1 018	B4	180	MESSERY	1 145	C2	6619	CORSIER	1 503	C3	5721	GLAND	7 109	C2
040	BONNE	1 815	C4	184	MINZIER	371	B4	6620	DARDAGNY	1 065	B3	5722	GRENS	223	C2
043	BONS-EN-CHABLAIS	3 275	D3	185	MONNETIER-MORNEX	1 794	C4	6621	GENÈVE	171 042	B3	5723	MIES	1 227	C3
044	BOSSEY	486	C4	193	MURAZ (LA)	579	C4	6622	GENTHOD	1 931	B3	5724	NYON	14 747	C2
048	BRENTTHONNE	654	D3	195	MUSIEGES	281	A5	6623	GRAND-SACONNEX (LE)	6 445	B3	5725	PRANGINS	2 559	C2
051	CERCIER	454	B5	197	NANGY	774	C4	6624	GY	250	C3	5726	RIPPE (LA)	667	B2
052	CERNEX	507	B4	199	NERNIER	290	C2	6625	HERMANCE	686	C3	5727	SAINT-CERGUE	1 332	B2
055	CHALLONGES	292	A5	201	NEYDENS	957	B4	6626	JUSSY	934	C3	5728	SIGNY-AVENEX	304	C2
CANTONS SUISSES															
FRIBOURG	213 571														
GENÈVE	379 190														
NEUCHÂTEL	163 985														
VALAIS	249 817														
VAUD	601 816														

Population 1990

DÉPARTEMENTS FRANÇAIS	
AIN	471 019
DOUBS	484 770
JURA	248 759
SAVOIE	348 261
HAUTE-SAOVIE	568 286

CANTONS SUISSES	
FRIBOURG	213 571
GENÈVE	379 190
NEUCHÂTEL	163 985
VALAIS	249 817
VAUD	601 816

Collaboration statistique



INSEE Rhône-Alpes
165, rue Garibaldi - B.P. 3196
69401 LYON Cedex 03
Tél. (33) 78 63 28 15
Télécopie (33) 78 63 25 25



OCSTAT Genève
8, rue du 31-Décembre
Case postale 6255
CH-1211 GENÈVE 6
Tél. (41) 22 787 67 07
Télécopie (41) 22 736 29 45

Dans le cadre de la collaboration entre l'INSEE Rhône-Alpes et l'OCSTAT Genève, un certain nombre d'échanges transfrontaliers se développent, concernant les résultats détaillés des recensements suisse et français de 1990, un ensemble de données statistiques locales régulièrement mises à jour, des données comparatives sur les grandes agglomérations. Pour faciliter au public l'accès à l'information statistique, l'INSEE et l'OCSTAT jouent un rôle de relais en matière de diffusion et de documentation.



Programme d'initiative européenne
INTERREG



Des établissements bancaires et de crédit à votre service